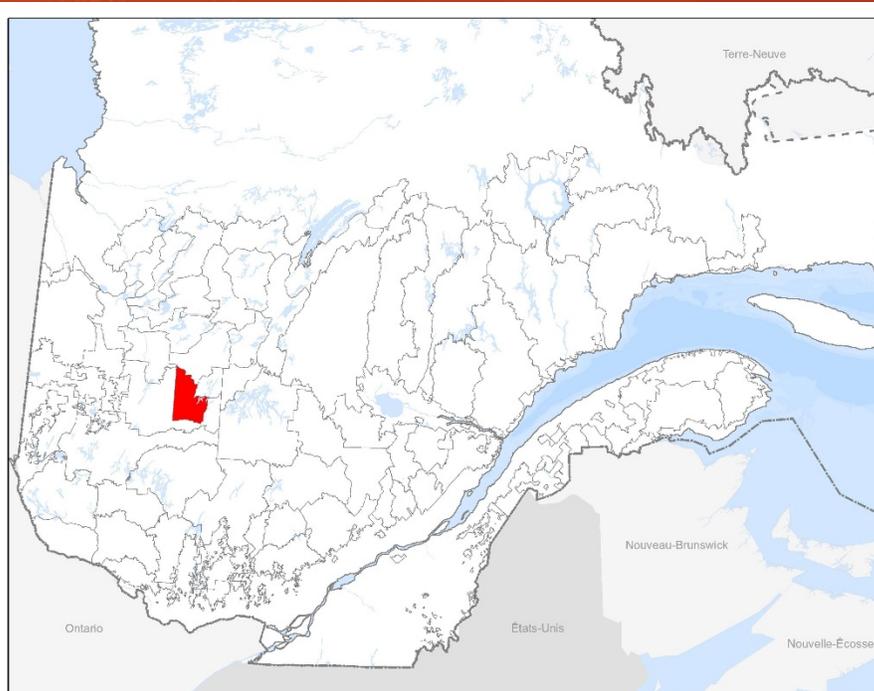


## Détermination des possibilités forestières 2018-2023

Revue externe des résultats de l'unité d'aménagement 084-62  
Région de l'Abitibi-Témiscamingue  
Gyna Gagnon, biologiste  
Gordon Weber, ing.f.  
27 juin 2016

### Bureau du forestier en chef



Ayant pris connaissance des résultats obtenus par l'analyste responsable du calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement, je recommande leur présentation en revue externe.

Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef

**Direction du calcul et des analyses**

Jean Girard, ing.f., M.Sc.

**Chef du Service du calcul et des analyses de l'ouest**

David Baril, ing.f.

**Coordonnateurs techniques du Service du calcul et des analyses de l'ouest**

Étienne Perreault, ing.f. et Gordon Weber, ing.f.

**Analystes responsables du calcul**

Gyna Gagnon, biologiste. et Gordon Weber, ing.f.

**Révision linguistique**

France Fortin

**Référence**

Bureau du forestier en chef, 2016. Détermination des possibilités forestières de la période 2018-2023. Revue externe des résultats de l'unité d'aménagement 084-62, région de l'Abitibi-Témiscamingue . Roberval, Québec, 43 p.

La présente publication est accessible dans Internet à l'adresse suivante :

[www.forestierenchef.gouv.qc.ca](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca)

**Bureau du forestier en chef**

845, boulevard Saint-Joseph

Roberval (Québec) G8H 2L6

Téléphone : 418 275-7770

Télécopieur : 418 275-8884

Courriel : bureau@fec.gouv.qc.ca



### Introduction

Selon la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Forestier en chef a, entre autres, la responsabilité de déterminer les possibilités forestières pour les unités d'aménagement du territoire forestier public. Il prend en compte les orientations d'aménagement durable de la forêt dans le respect des objectifs locaux et régionaux et des modalités réglementaires.

### La revue externe

Le Bureau du forestier en chef s'est doté d'une [Politique Qualité](#) pour encadrer la réalisation du calcul des possibilités forestières. Une des exigences de la norme ISO 9001 oblige de diriger l'opération de manière systématique et transparente afin d'assurer la qualité des résultats.

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du nouveau calcul des possibilités forestières pour la période 2018-2023. Dans l'optique de la synchronisation du calcul avec la production de nouvelles données d'inventaire, le calcul est maintenant étalé dans le temps. Ainsi, pour l'année 2016, 21 unités d'aménagement sont présentées en revue externe, dont 19 nouveaux calculs.

Le rapport a pour objectif de présenter les résultats des analyses réalisées et les effets de la stratégie d'aménagement sur les objectifs d'aménagement durable. Il vise également à s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte.

### Vos commentaires

Le Bureau du forestier en chef sollicite vos commentaires et vos suggestions concernant les éléments du calcul et les résultats préliminaires présentés dans ce document. Les commentaires recueillis permettront d'enrichir les résultats finaux en vue de la détermination des possibilités forestières, et ce, dans une perspective d'amélioration continue. Vos commentaires doivent être acheminés par courriel à l'adresse suivante : [bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca](mailto:bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca) en précisant l'unité d'aménagement concernée et le nom d'un répondant.

### Documentation complémentaire

Le [Manuel de détermination des possibilités forestières de la période 2013-2018](#) renseigne sur les éléments relatifs au calcul des possibilités forestières. Le Manuel sera mis à jour graduellement au cours des prochains mois.

- Certains tableaux et certaines figures ou annexes peuvent ne pas apparaître dans le rapport en raison de leur non pertinence en regard des enjeux de cette unité d'aménagement.
- Des notes de bas de page importantes sont ajoutées pour aider à la compréhension de certains éléments sans alourdir le texte.

### Abréviations utilisées

ADF	Aménagement durable de la forêt
AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
BFEC	Bureau du forestier en chef
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
COS	Compartiment d'organisation spatiale
CPF	Calcul des possibilités forestières
CPPTM	Coupe avec protection des petites tiges marchandes
DGFo	Direction de la gestion des forêts
DHP	Diamètre à hauteur de poitrine
DPF	Direction de la protection des forêts
ENRQC	Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec
FHVC	Forêt à haute valeur de conservation
FSC	Forest Stewardship Council
GHE	Grands habitats essentiels
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
MDPF	Manuel de détermination des possibilités forestières
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
OPMV	Objectif de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré (tactique ou opérationnel)
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SEPM	Sapin, épinettes, pin gris et mélèzes
SFI	Sustainable Forestry Initiative
SOR	Secteur des opérations régionales du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire
UA	Unité d'aménagement
UTA	Unité territoriale d'analyse
UTR	Unité territoriale de référence
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

À moins d'avis contraire, les volumes mentionnés dans ce document sont exprimés en mètres cubes bruts.



## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
La revue externe .....	3
Vos commentaires.....	3
Documentation complémentaire.....	3
<b>Description du territoire .....</b>	<b>6</b>
Occupation .....	6
Forêt .....	8
Perturbations naturelles .....	9
Aménagement .....	11
<b>Historique des possibilités forestières .....</b>	<b>12</b>
Création de l'unité d'aménagement .....	12
Possibilités forestières théoriques.....	12
<b>Modalités et suivis d'indicateurs d'aménagement durable .....</b>	<b>13</b>
<b>Résultats préliminaires des possibilités forestières .....</b>	<b>14</b>
<b>Répartition des possibilités forestières.....</b>	<b>16</b>
Composition forestière .....	16
Principales composantes territoriales .....	16
<b>Activités d'aménagement forestier et budget requis .....</b>	<b>18</b>
Annexe 1. Définitions .....	20
Annexe 2. Principales analyses réalisées en support à la décision.....	21
Annexe 3. Documentation des écarts CPF 2018-2023 vs CPF 2015-2018 .....	22
Annexe 4. Rendement soutenu, accru ou niveau variable .....	24
Annexe 5. Variables forestières liées aux activités d'aménagement.....	25
Annexe 7. Structure d'âge.....	26
Annexe 8. Composition forestière .....	28
Annexe 9. Organisation spatiale .....	30
Annexe 12. Tordeuse des bourgeons de l'épinette.....	31
Annexe 13. Paludification et éricacées .....	32
Annexe 14. Maintien de la qualité du milieu forestier .....	33
Annexe 16. Dimension des bois SEPM récoltés.....	34
Annexe 18. Certification forestière .....	36
Annexe 19. Objectifs locaux et régionaux d'aménagement durable des forêts.....	38
Annexe 20. Synthèse des impacts de la stratégie d'aménagement et des objectifs intégrés au CPF.....	40
Annexe 21. Détermination des possibilités forestières .....	41



## Description du territoire<sup>1</sup>

### Occupation

Cette unité d'aménagement est située principalement dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Ses limites se trouvent en totalité sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-l'Or. Elle est localisée à l'est de Senneterre et au sud de Lebel-sur-Quévillon. Les communautés Cries de Waswanipi, Algonquinnes de Lac Simon ainsi que les Atikamekw d'Opitciwan fréquentent le territoire. La superficie destinée à l'aménagement forestier couvre 64 % du territoire d'analyse (tableau 1 et figure 1).

**Tableau 1 Répartition de la superficie par catégorie de territoire<sup>2</sup>**

Catégories	Superficie	
	ha	%
Superficie totale du territoire d'analyse	292 950	100%
Territoire improductif (incluant l'eau)	69 950	24%
Territoire exclu de l'UA	0	0%
Territoire inclus dans l'UA mais exclu des activités d'aménagement	35 050	12%
Territoire destiné à l'aménagement forestier (superficie retenue pour le calcul)	187 940	64%

### Changements dans la superficie de l'unité d'aménagement

Lors du CPF 2015-2018, la superficie totale de cette unité d'aménagement était de 292 890 hectares et la superficie destinée à l'aménagement forestier était de 198 320 hectares. La différence observée résulte principalement d'une partie importante de la superficie incluse aux activités d'aménagement n'est désormais plus disponible à la récolte au CPF pour la période 2018-2013, ceci pour permettre l'agrandissement de l'actuelle aire protégée.

#### Particularités du territoire

- La réserve de biodiversité du Lac Wetetnagami (19 180 ha) dont une partie est une aire protégée candidate (11 430 ha) est présente sur ce territoire
- Il y a deux pourvoiries à droits exclusifs (177 ha)
- L'unité d'aménagement est certifiée sous les normes FSC Boréale.

<sup>1</sup> Se référer au PAFI-T produit par le MFFP pour une description détaillée du territoire.

<sup>2</sup> Voir les définitions à l'annexe 1.



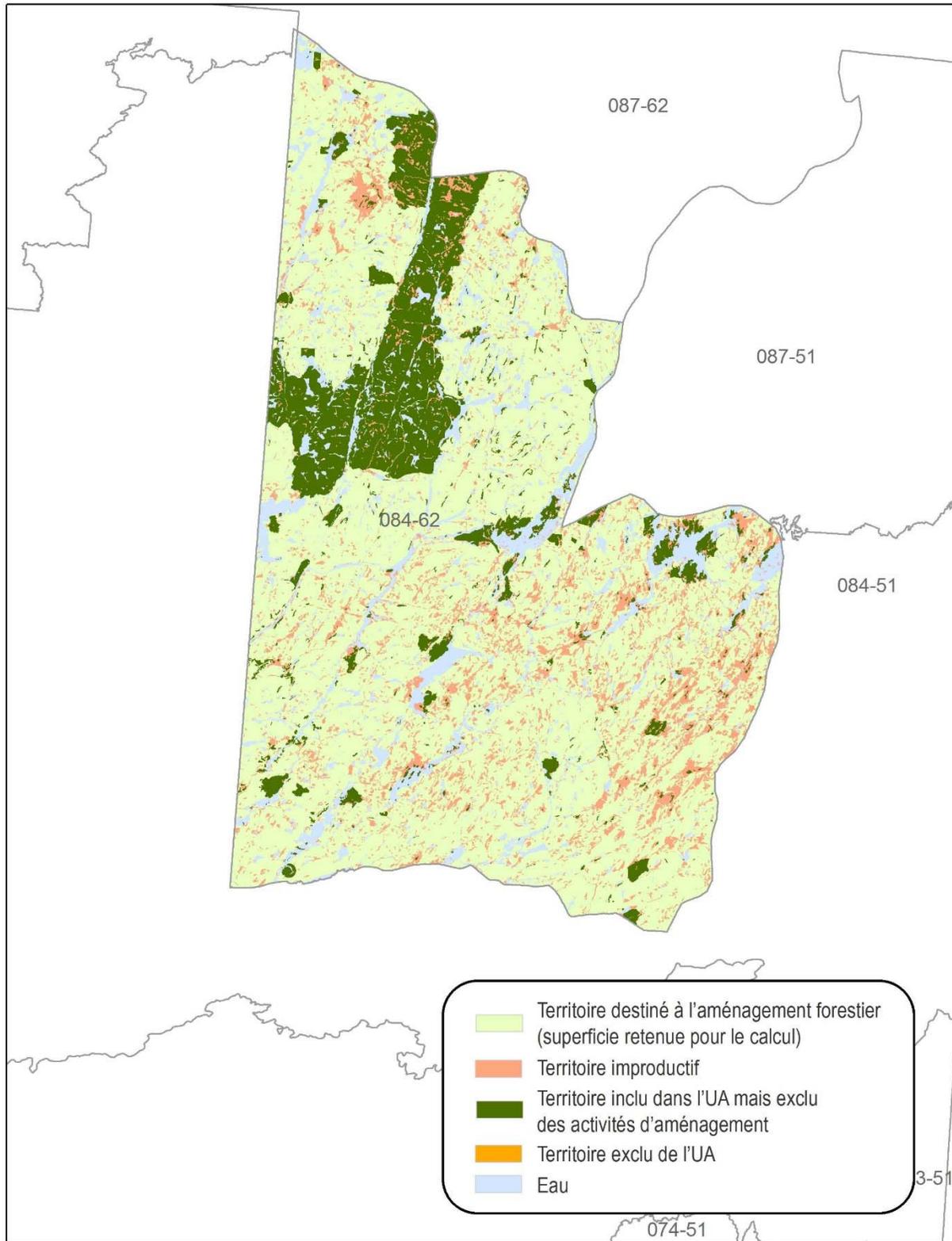


Figure 1 Catégories de territoire dans l'unité d'aménagement 084-62

### Forêt

L'unité d'aménagement est située à 84 % dans le sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc de l'Ouest et à 16 % dans le sous-domaine de la pessière à mousses de l'Ouest.

En 2018, le volume de bois marchand sur pied dans le territoire destiné à l'aménagement forestier est évalué à 12 414 400 m<sup>3</sup>. Plus de 82 % de ce volume total est composé d'essences résineuses SEPM dont 10 % de sapin baumier (figure 2). La figure 3 montre l'importance de la superficie par grand type de forêt.

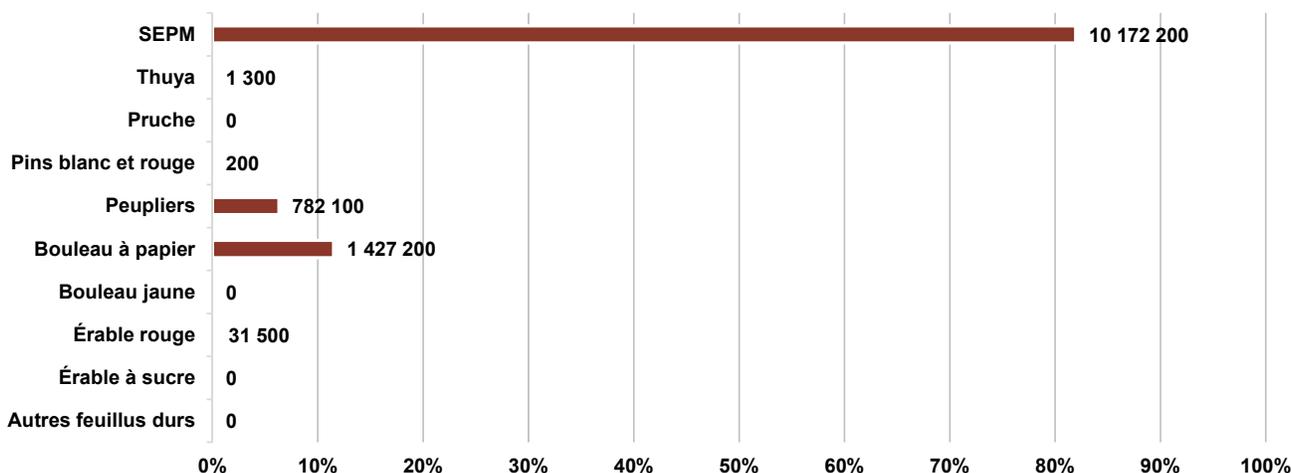


Figure 2 Volume de bois marchand sur pied en 2018 (% et m<sup>3</sup>)

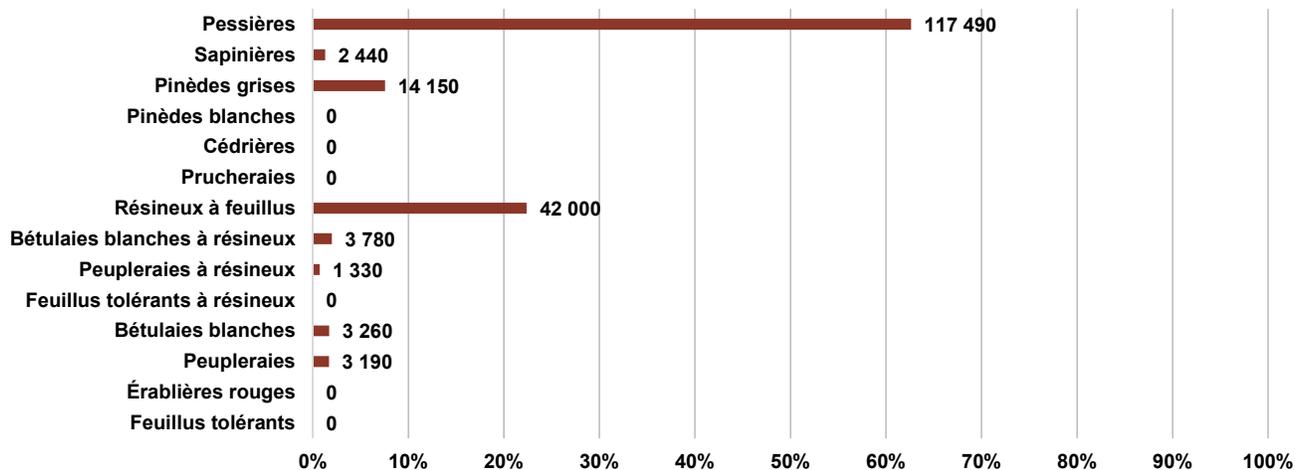


Figure 3 Superficie par grand type de forêt en 2018 (% et ha)

Dans le territoire destiné à l'aménagement forestier, l'évolution de la forêt est mesurée en fonction de l'âge uniquement. Dans cette unité d'aménagement, les classes d'âge 10 et 30 ans occupent chacune plus de 20 % de la superficie destinée à l'aménagement (figure 4). Les autres classes d'âge occupent entre 10 % et 15 % de la superficie.



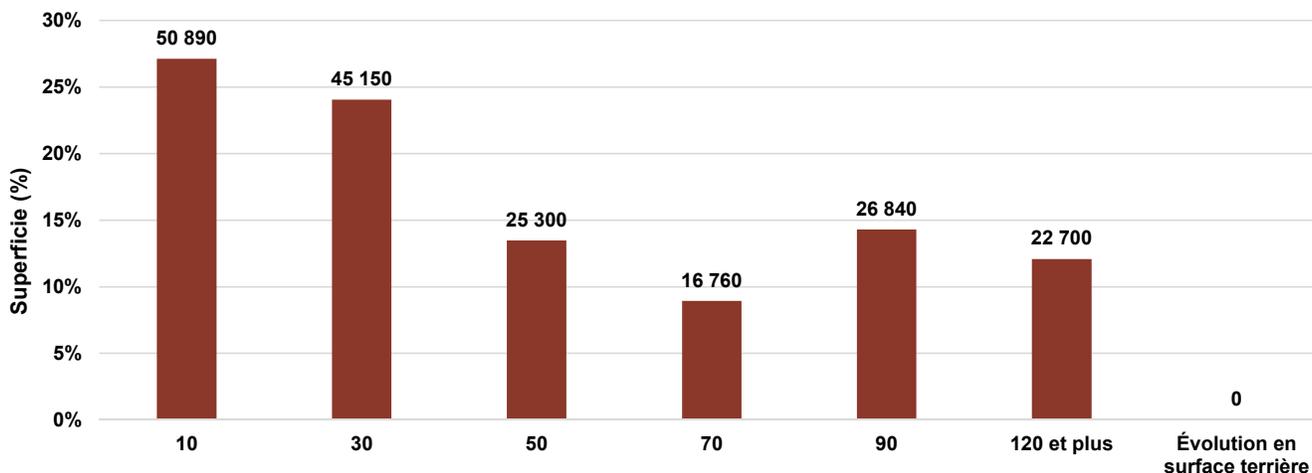


Figure 4 Superficie destinée à l'aménagement forestier dont l'évolution est mesurée selon l'âge ou la surface terrière en 2018 (% et ha)

### Perturbations naturelles

- Feux de forêt

La figure 6 montre la superficie des feux de forêt survenus dans cette unité d'aménagement entre 1972 et 2012. Un feu de 7 000 hectares a eu lieu en 1995. La superficie totale brûlée pendant la période est de 7 500 hectares. L'unité d'aménagement est caractérisée par un cycle de feu de 700 ans. La superficie brûlée en 2007 est comptabilisée dans l'UA 084-51 dans les indicateurs du MFFP. Par contre, elle est présente dans la carte actuelle et totalise plus de 1 350 ha.

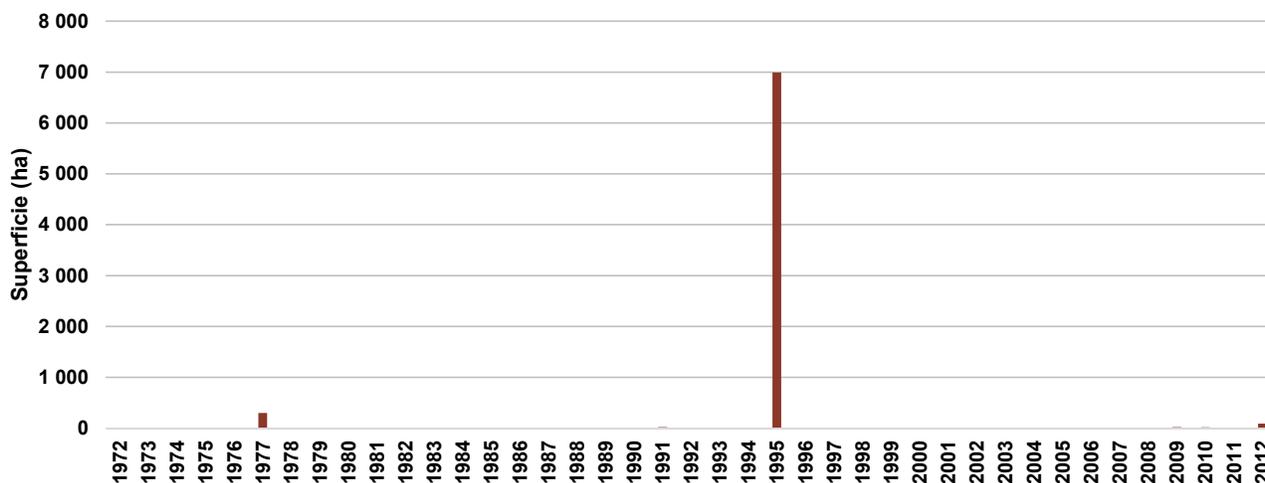


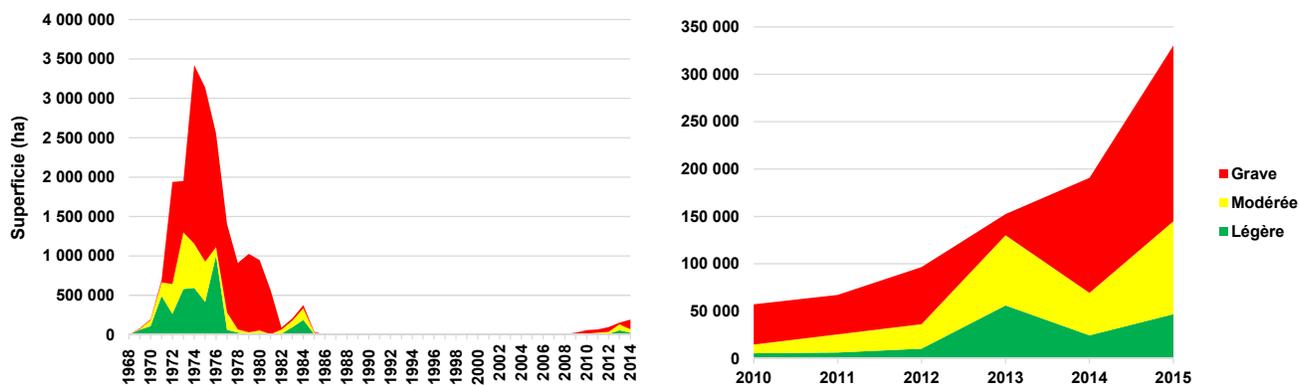
Figure 6 Superficie annuelle brûlée dans l'unité d'aménagement 084-62 entre 1972 et 2012<sup>34</sup> (ha)

<sup>3</sup> Source : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/2/213/213.asp> (consulté le 13 janvier 2016).

<sup>4</sup> L'année 1972 couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 1972 au 31 mars 1973.

• **Tordeuse des bourgeons de l'épinette**

Les épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette causent d'importants dommages à la forêt résineuse du Québec. La figure 7 montre l'importance de l'épidémie qui s'est terminée dans les années 1980 et la progression de la nouvelle épidémie dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Présentement, il n'y a pas de superficie affectée par la TBE dans cette unité d'aménagement.



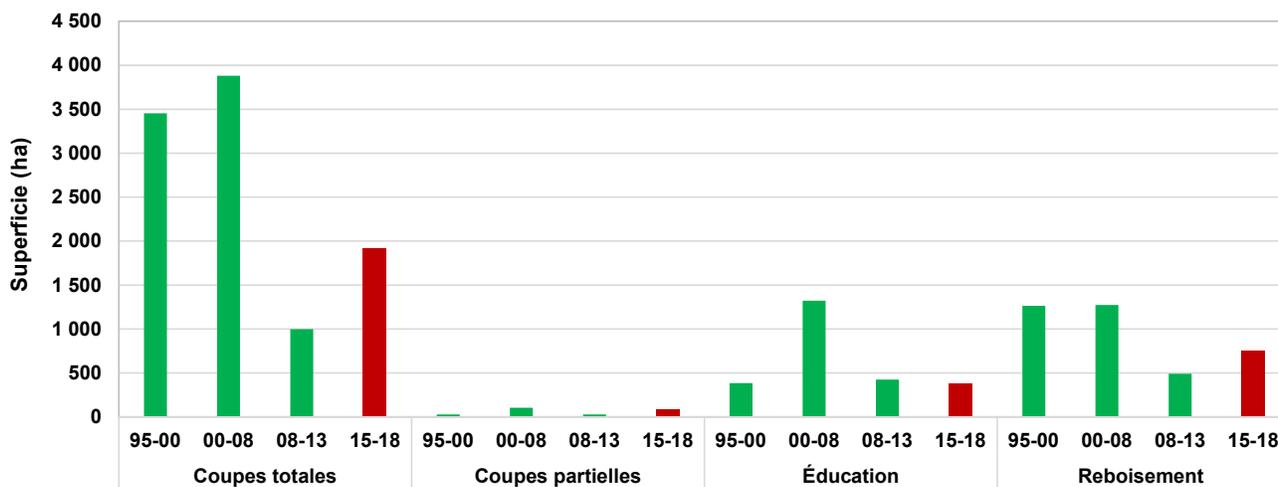
**Figure 7** Défoliation par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (incluant la forêt privée) entre 1968 et 2015 (à gauche) et entre 2010 et 2015 (à droite)<sup>5</sup> (ha)

<sup>5</sup> Bureau du forestier en chef (2015) <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/mandats/bilan-de-durabilite-des-forets-publiques-au-quebec/> (consulté le 23 février 2016).

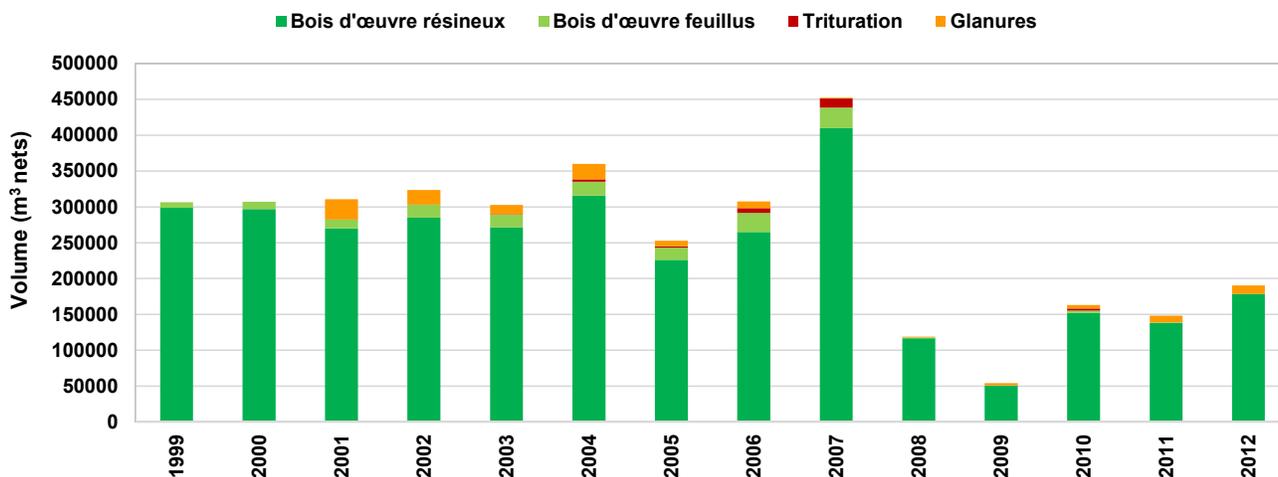


## Aménagement

L'historique des travaux d'aménagement par grande famille de traitements est présenté à la figure 9. Entre 1995 et 2013, les coupes totales représentent environ 53 300 hectares, les coupes partielles 1 125 hectares, les travaux d'éducation des jeunes peuplements 14 620 hectares et le reboisement 18 970 hectares. La figure 10 montre le volume de récolte mesuré dans le territoire entre 1999 et 2012.



**Figure 9 Superficie moyenne annuelle réalisée (planifiée pour 2015-2018) par grande famille de traitements sylvicoles depuis 1995-2000<sup>67</sup> (ha)**



**Figure 10 Récolte de matière ligneuse (volume mesuré) entre 1999 et 2012<sup>89</sup> (m³ nets)**

<sup>6</sup> Source : Compilation interne des données de 1995 à 2013 à partir du système GIF et du système d'émission des permis d'intervention (SEPI) et CPF 2015-2018.

<sup>7</sup> La superficie moyenne annuelle des travaux réalisés s'applique aux périodes 1995-2000, 2000-2008 et 2008-2013. Actuellement, il n'y a pas de données compilées pour la période 2013-2015. La période 2015-2018 présente la quantité de travaux prévue selon la stratégie d'aménagement du CPF.

<sup>8</sup> Les glanures sont les matières ligneuses laissées sur le parterre de coupe : arbres, houppiers, souches de plus de 30 cm, buttages, filots non récoltés, parties d'arbres marchandes à la jetée, dans les tas de branches ou sous la forme de rebuts de tronçonnage.

<sup>9</sup> Source : MFFP – Direction de la coordination opérationnelle (DCO).

## Historique des possibilités forestières

### Création de l'unité d'aménagement

L'unité d'aménagement a été créée en 2002 et résulte de la fusion des aires communes 084-03, 084-04 et 084-20. Les possibilités forestières des périodes antérieures au présent calcul sont indiquées au tableau 2.

**Tableau 2 Variation des possibilités forestières (m<sup>3</sup>/an) depuis 2000<sup>10</sup>**

Périodes	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> /an)									Total
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	
2000-08	338 200	0	0	0	31 900	36 200	0	0	0	406 300
2008-13	140 300	0	0	0	15 700	33 000	0	0	0	189 000
2013-15	126 300	0	0	0	14 100	29 700	0	0	0	170 100
2015-18	193 500	600	0	500	27 600	34 200	200	1 000	100	257 700

### Possibilités forestières théoriques

Les possibilités forestières théoriques résultent d'un scénario qui n'intègre pas les enjeux d'aménagement durable présentés dans le tableau 3 à l'exception du rendement soutenu de matière ligneuse. Ces possibilités forestières ont été évaluées afin de démontrer le potentiel du territoire.

Les possibilités forestières théoriques totales seraient de 402 400 m<sup>3</sup> et la possibilité unitaire serait alors de 2,2 m<sup>3</sup>/ha/an.

<sup>10</sup> Depuis le CPF 2015-2018, les possibilités forestières sont exprimées en volume marchand brut. Avant 2015, les possibilités forestières étaient évaluées en volume marchand net et comprenaient une réduction pour la carie et la non-utilisation des bois. Aux fins de comparaisons, les possibilités forestières antérieures ont été converties par l'application d'un facteur uniforme de 6 %.



## Modalités et suivis d'indicateurs d'aménagement durable

En plus des modalités légales<sup>11</sup>, le calcul des possibilités forestières prend en compte d'autres modalités afin de favoriser l'atteinte d'objectifs d'aménagement durable de la forêt et de permettre le suivi d'indicateurs (tableau 3). Plusieurs d'entre eux sont présentés dans les annexes.

**Tableau 3 Modalités et suivis d'indicateurs d'aménagement durable de la forêt intégrés dans le calcul des possibilités forestières<sup>12</sup>**

Thèmes	Enjeux	Annexe	Modalités et suivis	Intégrés
Structure, composition et configuration des écosystèmes forestiers	Structure d'âge	7	Suivi de l'atteinte de seuils selon les cibles régionales	
	Composition forestière	8	Suivi de l'enfeuillage et de l'ensapinage	
			Suivi du maintien ou de la raréfaction de certaines essences	
	Aires protégées		Intégration des aires inscrites au Registre du MDDELCC	
			Prise en compte d'aires protégées candidates	
Autres exclusions aux fins de protection (refuges biologiques, etc.)				
Organisation spatiale	9	Récolte par massifs agglomérés ou par coupe mosaïque		
Préoccupations fauniques	Salmonidés		Application des aires équivalentes de coupe et de lisières boisées	
	Cerf de Virginie	10	Aménagement des ravages pour l'habitat hivernal pris en compte	
	Caribou	11	Application du plan (volet aménagement forestier)	
Productivité de la forêt	Tordeuse des bourgeons de l'épinette	12	Suivi de la vulnérabilité de certains peuplements forestiers face à la TBE	
	Paludification	13	Stratégie pour contrer l'entourbement	
	Éricacées	13	Stratégie pour contrer l'invasion par les éricacées	
	Landes à lichens		Reboisement de milieux ouverts	
	Feux de forêt		Prise en compte de la récurrence des feux	
Protection des sols et de l'eau	Milieu aquatique	14	Protection de bassins versants	
		14	Protection des lisières boisées	
	Sols		Contraintes et exclusion de la récolte dans les pentes fortes et abruptes	
Aspects sociaux et économiques	Production de bois		Cibles d'intensification de l'aménagement forestier	
		6	Coûts d'approvisionnement	
		15	Bois d'œuvre de feuillus durs	
		16	Objectif de dimensions des bois SEPM récoltés	
		17	Objectif de dimensions des bois de bouleau à papier récoltés	
	Qualité visuelle des paysages	14	Exclusion ou modalité de récolte dans les paysages visibles identifiés	
	Harmonisation	19	Autres mesures d'harmonisation des usages du territoire	
	Certification	18	Modalités liées à une norme de certification forestière	
	Premières Nations	19	Intégration d'éléments convenus avec les communautés autochtones	
Cris	9 - 19	Intégration d'éléments de la Paix des Braves (ENRQC)		
Autres		19	Éléments particuliers à l'unité d'aménagement	

<sup>11</sup> Se référer au chapitre 4 du MDPF pour en savoir davantage sur les éléments intégrés au CPF.

<sup>12</sup> Les indicateurs de suivi de la qualité de l'habitat ainsi que les analyses reliées à la rentabilité économique seront évalués ultérieurement.

## Résultats préliminaires des possibilités forestières

Les résultats présentés proviennent de la modélisation des objectifs d'ADF, de la stratégie d'aménagement et des exigences réglementaires à respecter (tableau 3). Diverses analyses ont été réalisées pour parvenir à ces résultats, les principales d'entre elles sont présentées à l'annexe 2.

Le tableau 4 montre le niveau des possibilités forestières par essence ou par groupe d'essences ainsi que leur variation par rapport à celles actuellement en vigueur. Ces niveaux sont appelés à être ajustés lors de la détermination, suite à la revue externe.

Les possibilités forestières préliminaires s'élèvent à 246 300 m<sup>3</sup>/an (tableau 4). Ces résultats représentent une réduction de 4 % par rapport à la période précédente. La possibilité forestière unitaire préliminaire est de 1,3 m<sup>3</sup>/ha/an, ce qui correspond à une récolte annuelle de 2 % du volume sur pied initial. Dans le groupe d'essences SEPM, le sapin baumier représente 11 %.

**Tableau 4 Résultats préliminaires des possibilités forestières par essence ou par groupe d'essences et écart avec celles de la période 2015-2018**

Périodes	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> /an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-23	199 500 81%	0 0%	0 0%	0 0%	18 400 7%	27 200 11%	0 0%	1 100 0%	0 0%	246 300 100%
2015-18	193 500	600	0	500	27 600	34 200	200	1 000	100	257 700
Écart (%)	3%	-100%	0%	-100%	-33%	-20%	-100%	10%	-100%	-4%

### Écarts par rapport au CPF 2015-2018

Dans cette unité d'aménagement, les résultats par rapport aux possibilités forestières 2015-2018 sont différents pour les raisons suivantes : la perte de superficie destinée à l'aménagement forestier, la baisse du volume sur pied initial et l'impact plus important de l'organisation spatiale en coupe mosaïque associée à l'ENRQC. L'annexe 3 explique plus en détail les changements observés dans l'unité d'aménagement entre les deux périodes.



### Évolution du volume selon un scénario de récolte permettant un rendement accru

La figure 11 présente la variation des catégories de volume sur l'horizon de 150 ans. La différence entre le volume à maturité et le volume récoltable s'explique par la superficie où la récolte n'est pas autorisée en raison, par exemple, de règles de juxtaposition des agglomérations de coupes, de la fermeture des unités territoriales de référence (UTR) ou en raison de coupes partielles qui ne prélèvent qu'une partie du volume. L'annexe 4 distingue les scénarios d'où proviennent les données des tableaux et des figures présentés dans ce rapport.

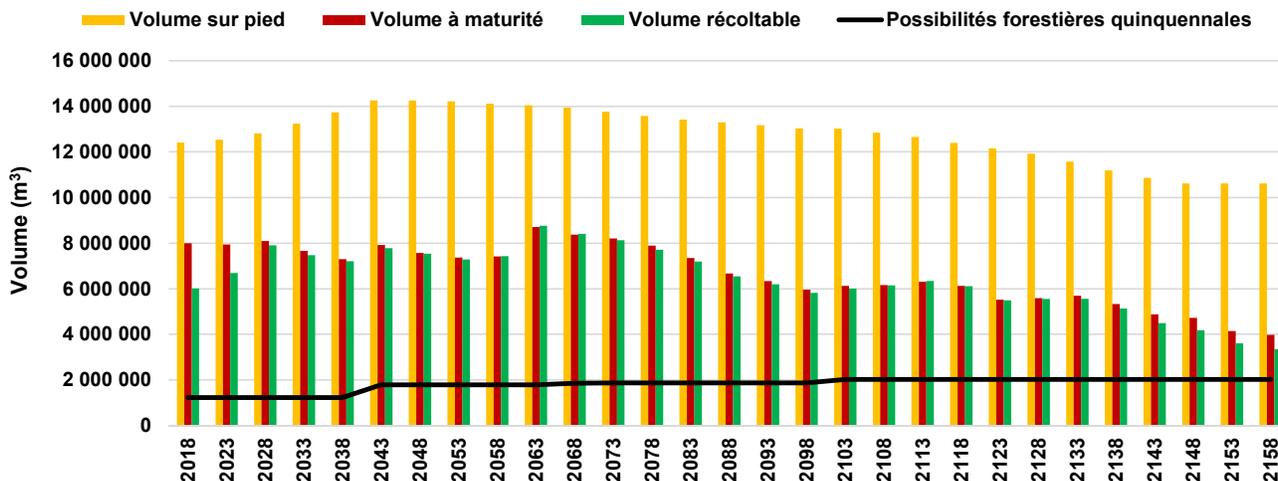


Figure 11 Évolution du volume selon le scénario retenu<sup>13</sup>

<sup>13</sup> Voir la fiche 2.8 du MDPF

## Répartition des possibilités forestières

### Composition forestière

Le tableau 5 présente la répartition des possibilités forestières selon les grands types de forêt présents dans le territoire destiné à l'aménagement forestier. Chaque grand type de forêt se distingue par les essences qui le dominent. Ainsi, ces essences peuvent avoir des usages différents et certaines d'entre elles peuvent poser des difficultés de mise en marché dans le contexte économique actuel et en fonction de la structure industrielle en place.

**Tableau 5 Répartition des possibilités forestières par groupe d'essences et par grand type de forêt**

Grands types de forêt	Superficie récoltée				Possibilités forestières							
	Coupes finales		Coupes partielles		Résineux		Feuillus tolérants		Feuillus intolérants		Total	
	ha/an	%	ha/an	%	m <sup>3</sup> /an	%	m <sup>3</sup> /an	%	m <sup>3</sup> /an	%	m <sup>3</sup> /an	%
Pessières	1 050	64%	40	44%	141 400	71%	0	0%	10 100	22%	151 500	62%
Sapinières	0	0%	0	0%	100	0%	0	0%	0	0%	100	0%
Pinèdes grises	50	3%	0	0%	8 000	4%	0	0%	400	1%	8 400	3%
Pinèdes blanches	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Cédrnières	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Prucheraies	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Résineux à feuillus	320	20%	50	56%	37 700	19%	0	0%	14 600	31%	52 300	21%
Bétoles blanches à résineux	70	4%	0	0%	5 200	3%	0	0%	5 000	11%	10 200	4%
Peupleraies à résineux	10	1%	0	0%	800	0%	0	0%	700	1%	1 500	1%
Feuillus tolérants à résineux	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Bétoles blanches	60	4%	0	0%	2 500	1%	0	0%	6 100	13%	8 600	3%
Peupleraies	80	5%	0	0%	3 700	2%	0	0%	9 900	21%	13 700	6%
Érabières rouges	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Feuillus tolérants	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>1 640</b>	<b>100%</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>199 500</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>46 700</b>	<b>100%</b>	<b>246 300</b>	<b>100%</b>

#### Particularité liée à la répartition des possibilités forestières par grand type de forêt

- Dans l'unité d'aménagement, les types de forêt mixtes sont fréquemment associés à des habitats fauniques. Ces types de forêt sont plus difficiles à aménager.

### Principales composantes territoriales

Des modalités particulières applicables sur certaines superficies ou des particularités biophysiques du territoire diminuent également la rentabilité des activités de récolte. Ainsi, la combinaison de la composante territoriale et du grand type de forêt permet de catégoriser le degré de difficulté opérationnelle (tableau 6).

Le classement par couleur, du vert (facile) au rouge (très difficile), illustre la difficulté opérationnelle croissante pour la récolte. Cette dernière considère le type de composante territoriale et les difficultés de mise en marché des diverses essences dans les mêmes parterres de coupe.



**Tableau 6 Répartition des possibilités forestières (m³/an) par composante territoriale et gradient de difficulté opérationnelle par grand type de forêt<sup>14</sup>**

Grands types de forêt	Possibilités forestières dans les composantes territoriales (m³/an)							Total	
	Sans contraintes	Paysages	Territoires fauniques structurés	Peuplements orphelins	Autres	Pentes fortes	Lisières boisées	m³/an	%
	Pessières	113 760	290	80	28 970	0	2 020	6 390	151 510
Pinèdes grises	6 770	80	0	1 220	0	150	200	8 430	3%
Sapinières	150	0	0	0	0	0	0	150	0%
Résineux à feuillus	46 950	80	90	3 510	0	910	720	52 260	21%
Peupleraies à résineux	1 330	40	0	90	0	0	30	1 490	1%
Bétulaies blanches à résineux	9 280	0	0	460	0	380	40	10 160	4%
Peupleraies	12 930	20	0	370	0	170	200	13 680	6%
Bétulaies blanches	7 940	0	0	430	0	210	10	8 600	3%
Feuillus tolérants à résineux	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Feuillus tolérants	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Pinèdes blanches	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Cédrrières	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Érabières rouges	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Prucheraies	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
<b>Total</b>	<b>199 110</b>	<b>510</b>	<b>180</b>	<b>35 060</b>	<b>0</b>	<b>3 840</b>	<b>7 590</b>	<b>246 280</b>	<b>100.0%</b>

**Particularité liée à la répartition des possibilités forestières dans les composantes territoriales**

- **49 %** de la superficie est situé dans la classe de contrainte facile, **43 %** dans la classe difficile et **8 %** dans la classe très difficile.

<sup>14</sup> Voir l'annexe 1 pour les définitions.



## Activités d'aménagement forestier<sup>15</sup> et budget requis

L'élaboration des scénarios sylvicoles<sup>16</sup> prend en compte les recommandations du Tome III du Guide sylvicole du Québec<sup>17</sup> et les particularités régionales. Les activités de récolte et les travaux sylvicoles requis pour atteindre les objectifs de la stratégie d'aménagement forestier sont présentés aux tableaux 7 et 8. Ils sont en partie encadrés par les cibles établies par la Direction générale régionale (DGR). Ils ont fait l'objet de rencontres d'arrimage avec le Bureau du forestier en chef et ils sont le résultat de l'optimisation. Ce niveau d'aménagement requiert un budget annuel de **881 100 \$** pour la réalisation des travaux sylvicoles. Certaines informations liées aux activités d'aménagement forestier sont présentées à l'annexe 5. La figure 12 montre la répartition du budget par famille de traitements.

**Tableau 7 Répartition de la superficie des traitements commerciaux (ha/an), comparaison avec la période 2015-2018 et les cibles de la Direction générale régionale<sup>18</sup>**

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	Écart avec 2015-2018 (%)	Cibles de la DGR	Gradient *
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	1 640	-12%		I-B-Ex
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0%	0	Ex
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	0	-100%		B
<b>Total des coupes finales</b>	<b>1640</b>	<b>-14%</b>		
Éclaircie commerciale	20	-4%		I
Coupe progressive régulière	0	0%		B
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	70	1%	>60 ha <90 ha	B
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent(CPIP)	0			B
Coupes de jardinage ou d'amélioration	0	0%		I
<b>Total des coupes partielles</b>	<b>90</b>	<b>0%</b>	<b>90</b>	
<b>Total des activités de récolte</b>	<b>1730</b>	<b>-14%</b>		
% des coupes totales / récolte	95%	-1%		
% des coupes partielles / récolte	5%	16%		
Coupes partielles de peuplements résineux	90	0%		
Coupes partielles de peuplements de feuillus tolérants et de pins	0	0%		

\* Gradient : Elite (El), Intensif (I), de base (B), Extensif (Ex)

### Particularité reliée aux activités d'aménagement avec récolte

- Les scénarios sylvicoles ont été révisés avec la DGFO.

<sup>15</sup> Pour plus d'informations sur les traitements sylvicoles, voir les fiches du chapitre 3 du MDPF.

<sup>16</sup> Par exemple : scarifiage, plantation, éclaircie précommerciale, éclaircie commerciale et coupe totale. Voir la fiche 2.3 du MDPF.

<sup>17</sup> Référence : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-guide-sylvicole.jsp> (consulté le 19 janvier 2016).

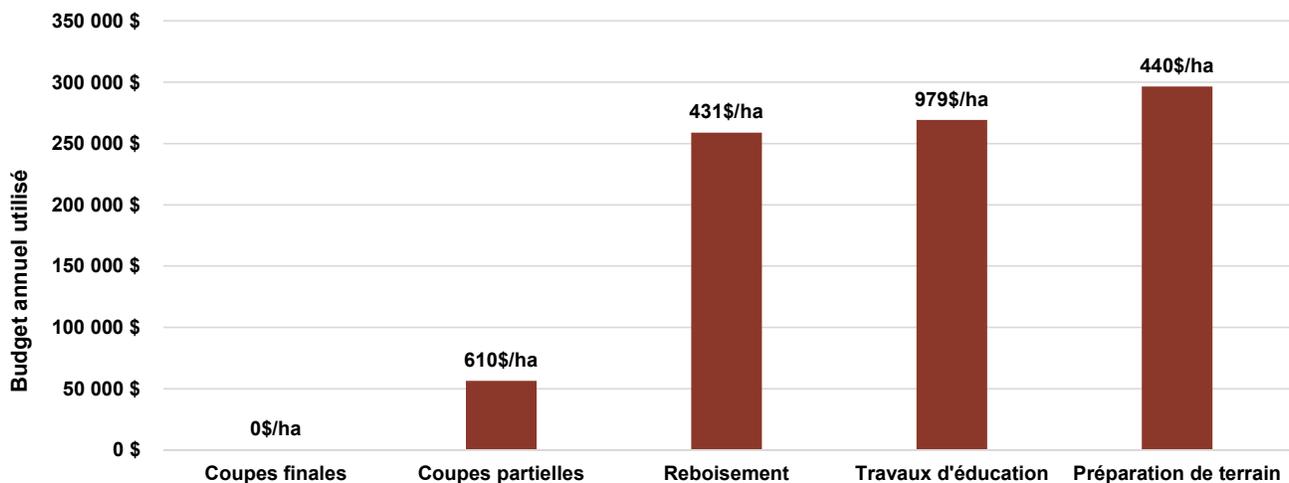
<sup>18</sup> Le gradient réfère à l'intensité de la sylviculture.



**Tableau 8 Répartition de la superficie des traitements non commerciaux, comparaison avec la période 2015-2018 et les cibles de la Direction générale régionale<sup>19</sup>**

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	Écart avec 2015-2018 (%)	Cibles de la DGR	Gradient *
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0%	0	I
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	40	-73%		I
Plantation de base (1 600 plants/ha)	480	-20%		B
Regarni	80	0%		B
% des plantations dans les coupes totales	32%	-19%		
<b>Total des travaux de reboisement</b>	<b>600</b>	<b>-20%</b>	<b>&gt;450 &lt;600</b>	
Nettoiement	200	167%		I-B
Éclaircie précommerciale	0	0%		I
Dégagement de la régénération naturelle	0	0%		B
Dégagement des plantations	80	-74%		I-B
Élagage	0	0%		I
<b>Total des travaux d'éducation</b>	<b>280</b>	<b>-26%</b>	<b>&gt; 175 &lt; 275</b>	
Scarifiage partiel	150	N.D.		
Scarifiage en plein	520	N.D.		
<b>Total de la préparation de terrain</b>	<b>670</b>	<b>-18%</b>		
<b>Total des travaux sans récolte</b>	<b>1 550</b>	<b>-21%</b>		

Gradient : Elite (El), Intensif (I), de base (B), Extensif (Ex)



**Figure 12 Répartition du budget annuel dans les principaux traitements prévus à la stratégie d'aménagement et coût moyen par hectare par traitement (\$/ha)**

**Particularité liée aux activités d'aménagement sans récolte**

- Les scénarios sylvicoles ont été révisés avec la DGFo.

<sup>19</sup> Le gradient réfère à l'intensité de la sylviculture.

## Annexe 1. Définitions

### Catégories de territoire

Le territoire forestier public correspond à la superficie de juridiction provinciale qui peut être aménagée, et ce, au sud de la limite nordique d'attribution des bois. Il exclut donc les terres fédérales et privées. Le territoire public, à l'exclusion des territoires forestiers résiduels, est subdivisé en 71 unités d'aménagement dans lesquelles existe une distinction de la superficie en fonction de son utilisation pour la production de matière ligneuse. Ainsi, la répartition suivante de la superficie est établie :

- improductive<sup>20</sup>;
- hors des unités d'aménagement (territoires forestiers résiduels, etc.);
- exclue de l'aménagement forestier (aires protégées, parcs nationaux, pentes abruptes, etc.). Cette superficie est utilisée pour réaliser les portraits forestiers (vieilles forêts, etc.)<sup>21</sup>;
- destinée à l'aménagement forestier (superficie résiduelle où l'aménagement forestier est permis).

### Composantes territoriales

Tableau A1.1 Définitions des composantes territoriales<sup>22</sup>

Appellations	Définitions
Sans contraintes	Territoire où les éléments suivants n'ont pas été identifiés.
Encadrements visuels	Superficie des paysages visibles à partir de sites identifiés pour lesquels des modalités d'intervention sont prévues afin d'en préserver la qualité visuelle. Ces sites sont prescrits par le RNI ou sont des sites d'intérêt identifiés dans le cadre de l'OPMV 7. Le paysage est déterminé en fonction de la topographie et doit être visible à partir d'une structure ou d'un site d'intérêt.
Territoires fauniques structurés	Ces territoires sont généralement délimités aux fins de conservation et de mise en valeur de la faune (réserves fauniques, ZEC et pourvoies à droits exclusifs).
Forêts morcelées	Peuplements forestiers de petite superficie, prêts pour la récolte, mais qui ont été délaissés lors des opérations des années antérieures pour différentes raisons. Ils comprennent les peuplements enclavés, les peuplements orphelins, les peuplements résiduels de coupe mosaïque, les îles et les séparateurs de coupe.
Pentes fortes	Superficie, dont l'inclinaison varie de 31 % à 40 %, qui présente des difficultés opérationnelles suffisamment élevées pour que sa récolte fasse l'objet d'un suivi distinct. La superficie dont l'inclinaison est supérieure à 40 % est exclue de l'aménagement forestier, mais fait partie des portraits du territoire pour des variables de suivi.
Habitats fauniques	Superficie qui fait l'objet d'un plan d'aménagement particulier pour maintenir les composantes de l'habitat hivernal du cerf de Virginie ou du plan de rétablissement de l'habitat du caribou forestier.
Lisières boisées	Lisières boisées (généralement de 20 mètres de largeur) conservées en tout temps en bordure des cours d'eau et de certains sites récréatifs. Une récolte partielle y est permise lorsque la densité du couvert est supérieure à 60 % (densités A et B).
Autres	Tout autre élément présentant des caractéristiques sensibles, un intérêt particulier ou demandant d'autres particularités opérationnelles.

<sup>20</sup> La forêt ne peut s'y établir naturellement (dénudés secs et humides, etc.).

<sup>21</sup> Lorsque la forêt qui l'occupe contribue au suivi de certaines variables utilisées pour réaliser des portraits, par exemple, le pourcentage de vieilles forêts. Dans une aire protégée, aucune récolte n'est réalisée, mais les caractéristiques de sa forêt contribuent à l'atteinte de la cible fixée.

<sup>22</sup> Adapté de État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable – Bilan 2008-2013, <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/mandats/bilan-de-durabilite-des-forets-publiques-au-quebec/> (consulté le 24 février 2016).



## Annexe 2. Principales analyses réalisées en support à la décision

Le tableau suivant regroupe les principales analyses réalisées dans le cadre du CPF de cette unité d'aménagement. Certaines sont générales et appliquées à l'ensemble des unités d'aménagement alors que d'autres sont spécifiques et ont été réalisées à la demande de la DGR.

Ces analyses ont été produites en vue d'aider les décideurs à orienter les cibles de la stratégie d'aménagement du CPF ou pour quantifier l'impact de certains enjeux.

**Tableau A2.1 Principales analyses réalisées**

No	Analyses	Requérant	Date
1	Analyses selon les cibles du calcul 2015-2018 aux fins de comparaison des résultats	BFEC	Janvier 2016
2	Portrait de l'évolution de la forêt sans perturbation naturelle ou humaine	SOR	Janvier 2016
3	Analyses de nouvelles cibles obligatoires et facultatives de l'enjeu de structure d'âge	SOR	Février 2016
4	Analyse avec de nouvelles cibles pour les activités d'aménagement	SOR	Février 2016
5	Analyses de certification portant sur la proportion de forêt mûre dans les FHVC et sur la protection des massifs de martre	SOR	Février 2016
6	Analyses visant à modifier les contraintes de dimension des bois SEPM	SOR	Février 2016
7	Analyses de l'intégration de l'aménagement forestier 2013-2018 en volume et en superficie	BFEC	Mars 2016
8	Analyses quantifiant les impacts des cibles retenues pour l'enjeu de structure d'âge	BFEC	Avril 2016
9	Analyses quantifiant les impacts des cibles retenues pour l'enjeu de dimension des bois SEPM	BFEC	Avril 2016
10	Analyses quantifiant les impacts des éléments intégrés pour la certification forestière	BFEC	Avril 2016
11	Analyses quantifiant l'impact des objectifs locaux et régionaux	BFEC	Avril 2016
12	Analyses quantifiant l'impact de l'aire protégée candidate	BFEC	Avril 2016
13	Analyses de l'intégration de l'aménagement forestier 2013-2018 en volume et en superficie	BFEC	Mai 2016
14	Analyses quantifiant les impacts des cibles retenues pour l'enjeu de structure d'âge	BFEC	Mai 2016
15	Analyses quantifiant les impacts des cibles retenues pour l'enjeu de dimension des bois SEPM	BFEC	Mai 2016
16	Analyses quantifiant les impacts des éléments intégrés pour la certification forestière	BFEC	Mai 2016
17	Analyses quantifiant l'impact des objectifs locaux et régionaux	BFEC	Mai 2016
18	Analyses quantifiant l'impact de l'aire protégée candidate	BFEC	Mai 2016

## Annexe 3. Documentation des écarts CPF 2018-2023 vs CPF 2015-2018

La documentation des écarts a pour but d'expliquer plus en détail les changements entre les possibilités forestières observées depuis le dernier CPF.

### Territoire destiné à l'aménagement forestier

L'unité d'aménagement dispose d'une nouvelle carte écoforestière basée sur des photographies aériennes de 2006. Cette carte, réalisée en fonction d'une nouvelle norme, intègre notamment les perturbations naturelles et humaines jusqu'en 2012 et elle actualise les principales caractéristiques des peuplements, dont l'âge, la hauteur et la composition.

Des changements peuvent également toucher les entités territoriales. Ces modifications représentent les changements de vocation du territoire. Par exemple, des sites à vocation de protection peuvent avoir été ajoutés ou retirés. Tous ces changements peuvent faire varier la superficie destinée à l'aménagement forestier de l'UA. Il est estimé que cette superficie a diminué de 5 % avec cette nouvelle cartographie.

#### Autres changements territoriaux survenus dans l'unité d'aménagement depuis le CPF 2015-2018

- Ajout ou modification d'aires protégées
- Changements d'affectation ou conversion de vocation

### Volume sur pied initial

Un nouvel inventaire est également disponible pour cette unité d'aménagement. Ce dernier et les courbes d'évolution actualisent le volume sur pied en début d'horizon. Ainsi, il est possible de comparer le volume des principaux groupes d'essences avec le dernier CPF. Il est constaté que le volume initial sur pied toutes essences est maintenant plus bas de 13 % par rapport au CPF 2015-2018. Cette diminution touche autant les essences résineuses que les essences feuillues intolérantes dont le volume de récolte maximale a diminué de plus de 26 % chez les essences de feuillus intolérants alors qu'au contraire, celui des essences résineuses s'est accru de 2 %.

### Rendement des courbes d'évolution

En raison de la nouvelle carte et du nouvel inventaire, il a été nécessaire de créer de nouvelles courbes d'évolution. Ces courbes ont été produites à partir d'une mise à jour des modèles de croissance<sup>23</sup>. De manière générale, les nouvelles courbes utilisées génèrent un accroissement et un volume maximal plus élevés que celles du CPF 2015-2018.

#### Autres changements aux intrants survenus dans l'unité d'aménagement depuis le CPF 2015-2018

- Révision des scénarios sylvicoles proposés à l'optimisation
- Les retours après coupes totales ont été modifiés par rapport à ceux du CPF 2015-2018 afin d'augmenter la proportion de feuillus à la demande de la DGFO.

<sup>23</sup> Un avis technique est en préparation sur le sujet à la Direction de la recherche forestière du MFFP.



### Écarts reliés aux intrants

Il est difficile de quantifier l'impact individuel des éléments précédents. Par contre, il est possible de quantifier leur impact global en comparant les possibilités forestières théoriques avec celles du calcul antérieur. La comparaison de ces possibilités forestières procure une vue globale de l'impact des changements reliés aux intrants. Ainsi, malgré une perte importante de la superficie et du volume sur pied pour les essences résineuses et feuillues intolérantes, la récolte maximale théorique en volume total serait comparable au résultat du précédent calcul (-1 %). Le meilleur rendement des courbes d'évolution contribue à minimiser l'effet négatif des baisses de superficie et de volume sur pied.

### Enjeux considérés dans la modélisation

Les enjeux d'aménagement durable présentés dans le tableau 3 influencent également les résultats préliminaires. Il est constaté que certains enjeux ont des effets différents de ceux du CPF précédent. Parmi les différences observées, il apparaît que l'organisation spatiale des coupes et des lisières boisées a maintenant un impact supérieur de 7 %. Cette augmentation signifie que l'impact de l'organisation spatiale en coupe mosaïque associé à l'ENRQC est maintenant plus important. Il est aussi possible de comparer l'impact des autres enjeux. Ces derniers ont maintenant des impacts inférieurs à 4 %.

### Résultats préliminaires

Tel que constaté au tableau 4, les possibilités forestières 2018-2023 diminuent de 4 % par rapport à celles de 2015-2018. L'analyse présentée démontre que l'élément le plus important pour expliquer cette baisse est liée à la perte de superficie destinée à l'aménagement forestier, à la baisse du volume sur pied initial. Cependant, l'impact le plus important provient de l'organisation spatiale en coupe mosaïque associée à l'ENRQC.

**Tableau A3.1 Principaux écarts constatés**

Éléments analysés	Feuillus tolérants	Feuillus intolérants	Résineux	Total
Territoire destiné à l'aménagement forestier	<b>-5%</b>			
Volume sur pied initial	-	<b>-25%</b>	<b>-10%</b>	<b>-13%</b>
Rendement des courbes d'évolution	<b>Volume plus élevé</b>			
<b>Variation issue des intrants</b>	-	<b>-16%</b>	<b>2%</b>	<b>-1%</b>
Organisation spatiale et lisières boisées		<b>-9%</b>	<b>-6%</b>	<b>-7%</b>
Autres enjeux	-	<b>-1%</b>	<b>5%</b>	<b>4%</b>
<b>Variation des résultats préliminaires</b>	-	<b>-26%</b>	<b>1%</b>	<b>-4%</b>



## Annexe 4. Rendement soutenu, accru ou niveau variable<sup>24</sup>

Le tableau suivant distingue la provenance des données pour les tableaux et les figures du rapport selon les scénarios d'aménagement analysés lors du CPF 2018-2023. Trois types de modélisation ont été produits, selon que le rendement est soutenu, accru ou à niveaux variables. L'horizon utilisé pour évaluer les valeurs est indiqué en nombre d'années<sup>25</sup>.

**Tableau A4.1 Distinction des scénarios en fonction du rendement soutenu, accru ou à niveaux variables**

No	Titre	Années	Rendement soutenu	Rendement accru
Tableau 4	Résultats préliminaires des possibilités forestières	25		
Figure 11	Évolution des volumes	150		
Tableau 5	Répartition des possibilités forestières par groupe d'essences et par type de forêt	25		
Tableau 6	Répartition des possibilités forestières par composante territoriale et gradient de difficulté opérationnelle par type de forêt	25		
Tableau 7	Répartition de la superficie des traitements commerciaux	25		
Tableau 8	Répartition de la superficie des traitements non commerciaux	25		
Figure 12	Répartition du budget dans les principaux traitements prévus à la stratégie d'aménagement	25		
Tableau A5.1	Variables forestières liées aux activités d'aménagement	30		
Figure A6.1	Coûts d'approvisionnement	25		
Figure A7.1	Évolution des vieilles forêts à l'échelle de l'unité d'aménagement	150		
Figure A7.2	Évolution des forêts en régénération à l'échelle de l'unité d'aménagement	150		
Figure A8.1	Évolution de la superficie par type de couvert	150		
Figure A8.2	Évolution du volume de sapin	150		
Figure A9.1	Évolution de la superficie des peuplements de 7 mètres et plus des UTR ou des aires de trappe	150		
Figure A10.2	Évolution du pourcentage de strates / peuplements abri et nourriture-abri dans les compartiments des aires de confinement	150		
Figure A11.2	Évolution du taux de perturbation dans l'unité d'aménagement	150		
Figure A12.1	Proportion des peuplements vulnérables à la TBE	150		
Figure A13.1	Pourcentage de la superficie paludifiée et/ou susceptible à l'invasion par les éricacées	150		
Figure A15.1	Évolution du volume de bois d'œuvre récolté	50		
Figure A15.2	Évolution du volume moyen de bois d'œuvre récolté	50		
Figure A16.1	Évolution du volume moyen des tiges SEPM récoltées	150		
Figure A16.2	Évolution de la proportion récoltée dans les peuplements de petites tiges	150		
Figure A17.1	Évolution du volume moyen des tiges de bouleau à papier récoltées	150		

<sup>24</sup> Voir la fiche 2.8 du MDPF.

<sup>25</sup> La première période de l'horizon de calcul correspond à 2013-2018 et est utilisée pour la mise à jour des interventions humaines et des perturbations naturelles. La modélisation sur 145 ans vers le futur. En général, les valeurs présentées sont basées sur la moyenne des périodes 2 à 6.



## Annexe 5. Variables forestières liées aux activités d'aménagement

Le tableau A5.1 présente diverses variables concernant les coupes partielles et les coupes totales prévues à la stratégie d'aménagement. Le cycle de perturbations humaines correspond au temps requis pour perturber une superficie équivalente à la superficie totale de l'aire étudiée.

**Tableau A5.1 Variables descriptives reliées aux coupes partielles et totales par grand type de forêt<sup>26</sup>**

Grands types de forêt	Cycle de perturbations	Coupes partielles			Coupes totales		
		Rotation moyenne	Prélèvement moyen	Surface terrière moyenne avant coupe	Âge moyen des peuplements	Volume moyen toutes essences	Dimension des bois SEPM
		années	%	m <sup>2</sup> /ha	années	m <sup>3</sup> /an	dcm <sup>3</sup> /tige
Pessières	79	26	38%	35	103	143	135
Sapinières	37	-	-	-	102	198	140
Pinèdes grises	64	-	-	-	80	172	146
Pinèdes blanches	0	-	-	-	-	-	-
Cédrrières	0	-	-	-	-	-	-
Prucheraies	0	-	-	-	-	-	-
Résineux à feuillus	66	42	40%	14	86	154	-
Bétulaies blanches à résineux	108	-	-	-	101	148	-
Peupleraies à résineux	32	-	-	-	75	190	-
Feuillus tolérants à résineux	0	-	-	-	-	-	-
Bétulaies blanches	99	-	-	-	111	137	-
Peupleraies	56	-	-	-	90	170	-
Érablières rouges	0	-	-	-	-	-	-
Feuillus tolérants	0	-	-	-	-	-	-
<b>Tous les grands types de forêt</b>	<b>75</b>	<b>30</b>	<b>38%</b>	<b>30</b>	<b>98</b>	<b>148</b>	<b>139</b>

<sup>26</sup> Ces valeurs sont basées sur les 70 premières années, soit la période utilisée pour l'établissement de la moyenne présentée.

## Annexe 7. Structure d'âge<sup>27</sup>

Pour traiter cet enjeu, le Bureau du forestier en chef a intégré dans ses analyses les cibles établies par la DGR pour les stades de *Vieilles forêts* et de *Régénération*, lesquelles sont basées sur la documentation existante<sup>28</sup>. Ces cibles établissent le degré d'altération par unité territoriale d'analyse (UTA) ainsi qu'un délai pour les atteindre. Il y a 6 UTA dans l'unité d'aménagement 084-62. Les degrés d'altération retenus ainsi que les délais de restauration (en nombre d'années) pour les atteindre sont décrits dans le tableau suivant.

**Tableau A7.1 Superficie des unités territoriales d'analyse (UTA), degré d'altération en 2018, cibles et délais visés pour la restauration**

Unités territoriales d'analyse (UTA)						
UTA	Superficie		Degré d'altération actuel	Pourcentage de vieilles forêts	Cible	Délai de restauration
	Ha	%				
UA	222 997	100%		17.0%	Aucune	0
UTA1	34 175	15%		15.9%		5
UTA2	31 166	14%		17.3%		15
UTA3	28 445	13%		14.5%		10
UTA4	39 504	18%		16.4%		15
UTA5	47 747	21%		15.8%		5
UTA6	41 946	19%		21.1%		5

### Degrés d'altération

Faible	Moyen	Élevé
--------	-------	-------

Selon les résultats préliminaires, l'atteinte des cibles augmente de 21 % la superficie de la forêt au stade « vieux » et diminue de 4 % celle de la forêt au stade « régénération » au cours des 25 prochaines années (figures A7.1 et A7.2) dans le territoire d'analyse.

L'impact sur les possibilités forestières à court terme des cibles retenues pour cet enjeu est estimé à -3 % du volume total et à -3 % du volume des essences SEPM.

<sup>27</sup> Voir la fiche 4.1 du MDPF.

<sup>28</sup> La DGR a utilisé les critères décrits dans le document suivant « Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré de 2018-2023 – Cahier 2.1 – Enjeux liés à la structure d'âge des forêts » (document préliminaire non publié).



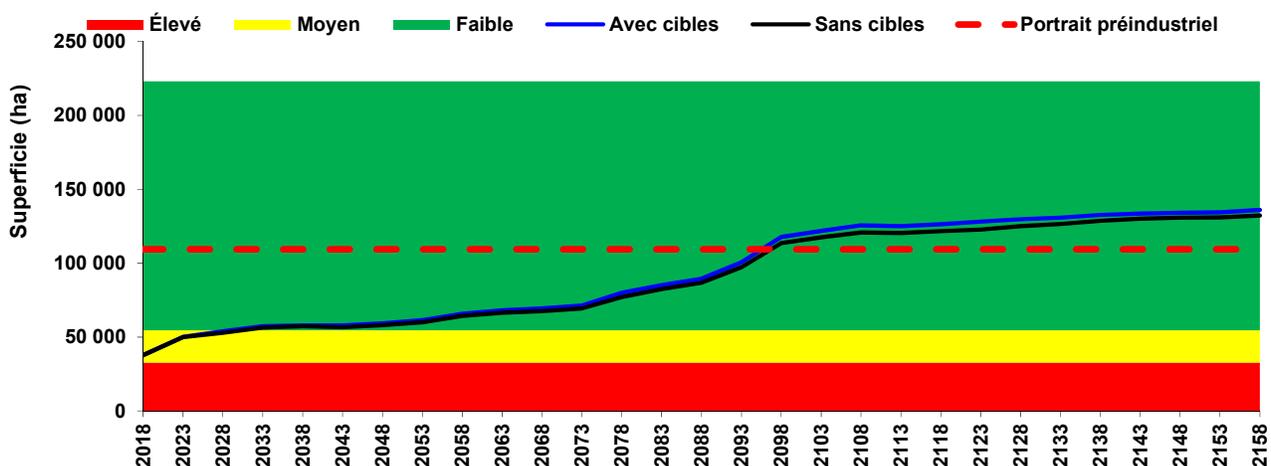


Figure A7.1 Évolution de la superficie des vieilles forêts selon les taux de perturbation<sup>29</sup>

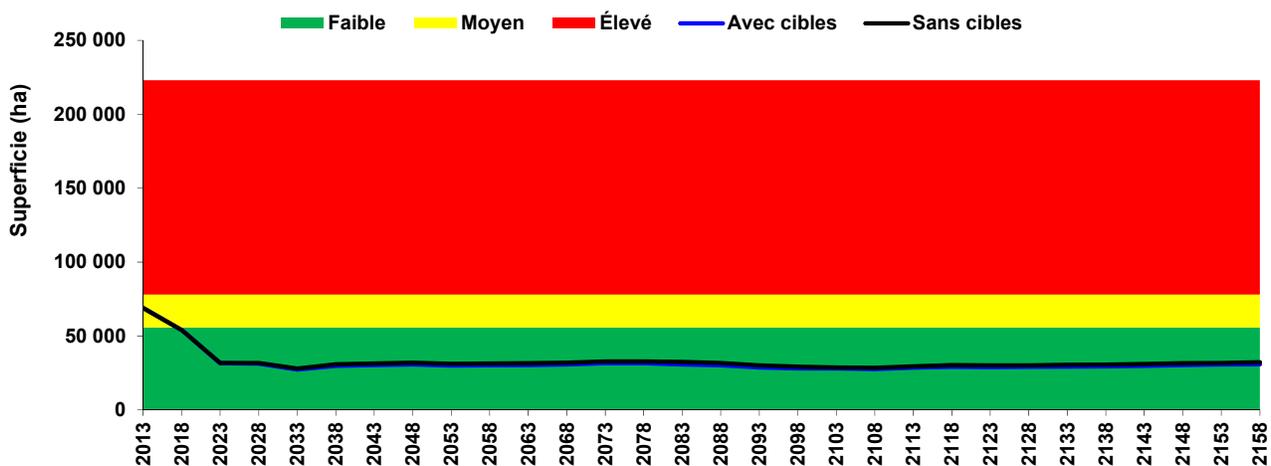


Figure A7.2 Évolution de la superficie des forêts en régénération selon les taux de perturbation<sup>30</sup>

<sup>29</sup> La frontière entre les zones *rouge* et *jaune* représente le seuil d'alerte (30 % de la moyenne historique) alors que celle entre les zones *jaune* et *verte* correspond au seuil d'altération modéré (50 % de la moyenne historique).

<sup>30</sup> La frontière entre les zones *rouge* et *jaune* représente le seuil d'alerte (30 % de la superficie en régénération) alors que celle entre les zones *jaune* et *verte* correspond au seuil d'altération modéré (20 % de la superficie en régénération).

## Annexe 8. Composition forestière<sup>31</sup>

### Enfeuillage et ensapinage

Cette unité d'aménagement est susceptible à l'invasion par les feuillus intolérants (enfeuillage) et par le sapin baumier (ensapinage). Par contre, la stratégie sylvicole dans les peuplements susceptibles à ces problématiques vise à contrôler la composition après coupe. Les figures A8.1 et A8.2 représentent leur évolution à l'échelle du territoire d'analyse en fonction de la stratégie d'aménagement retenue. Les figures montrent que l'évolution est relativement stable.

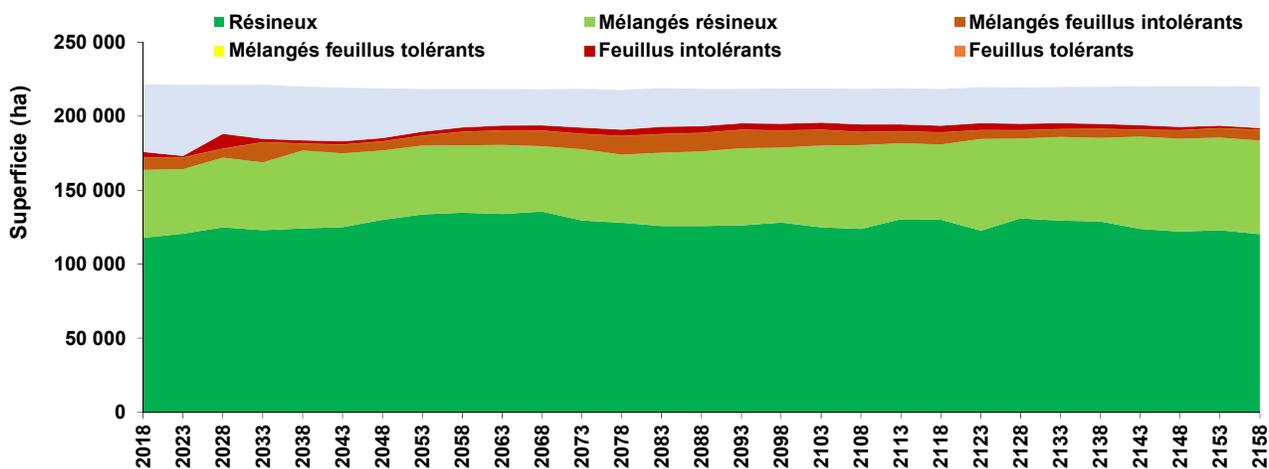


Figure A8.1 Évolution de la superficie par type de couvert dans le territoire d'analyse

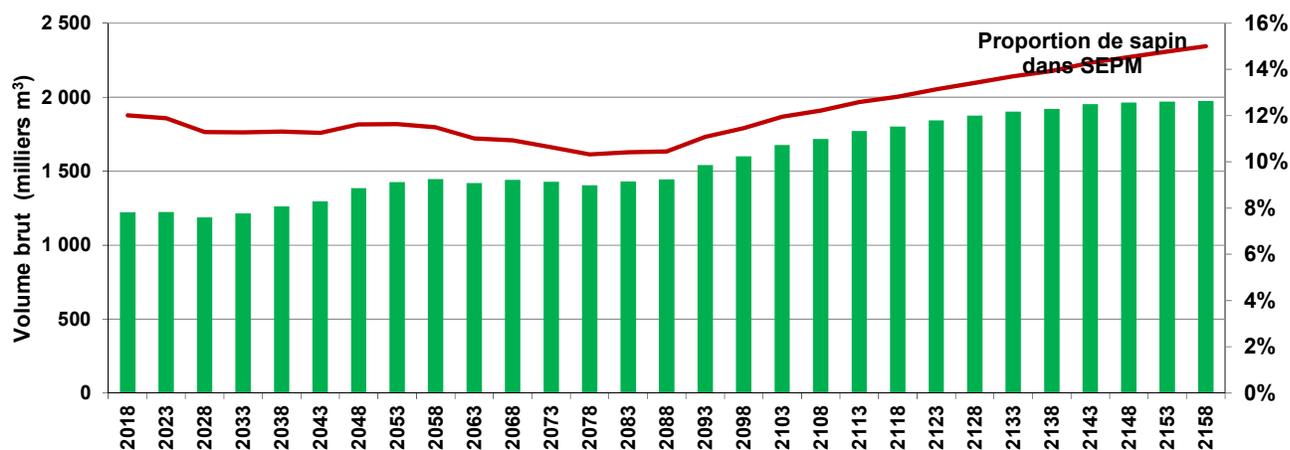


Figure A8.2 Évolution du volume de sapin

<sup>31</sup> Voir les fiches 4.2 et 4.3 du MDPF.



### Raréfaction de certaines essences

Le thuya occidental, et l'épinette blanche sont des essences en raréfaction dans cette unité d'aménagement.

Même s'il n'y a pas de cibles dans le CPF, des actions spécifiques ont été prises lors de la conception de la stratégie d'aménagement telles que la création de groupes de strates particuliers et le choix de scénarios sylvicoles adaptés à ces essences.

#### Particularité reliée à la composition forestière

- Les retours après coupes totales ont été modifiés par rapport à ceux du CPF 2015-2018 afin d'augmenter la proportion de feuillus à la demande de la DGFO.



## Annexe 9. Organisation spatiale<sup>32</sup>

### Organisation spatiale adaptée à l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (ENRQC)<sup>33</sup>

L'unité d'aménagement est assujettie au chapitre 3 de l'ENRQC qui impose une répartition des activités de récolte par coupes totales selon un mode prévoyant une majorité de coupes en mosaïque et un complément en coupes agglomérées. Une spatialisation tenant compte de ces paramètres a été effectuée.

L'impact sur les possibilités forestières à court terme des objectifs de répartition spatiale intégrés au CPF a été estimé à -21 % du volume total et à -21 % du volume des essences SEPM.

La figure A9.1 présente l'évolution de la proportion des peuplements de 7 mètres et plus de chaque aire de trappe de l'unité d'aménagement en relation avec le seuil minimal de 30 %.

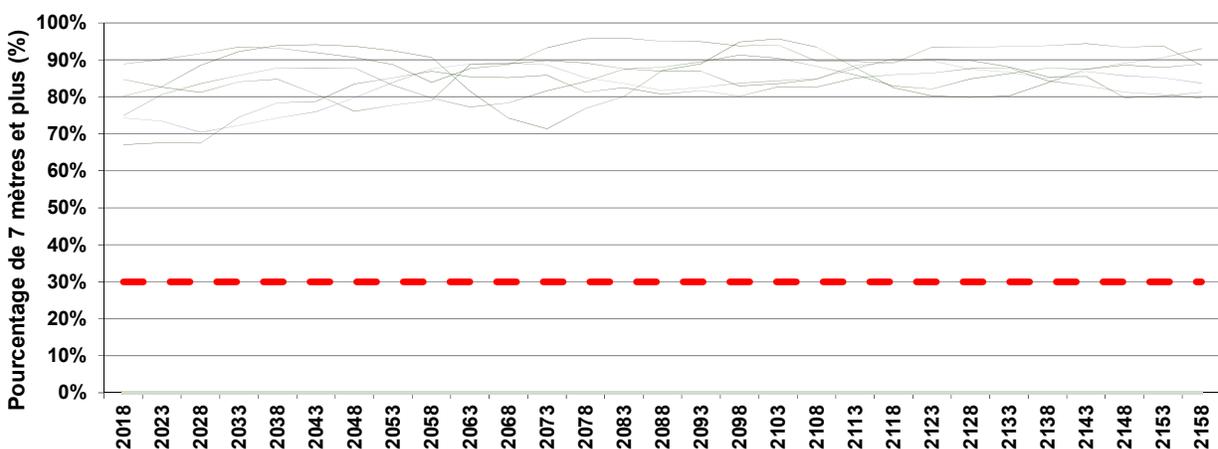


Figure A9.1 Évolution de la proportion des peuplements de 7 mètres et plus des aires de trappe

#### Particularités liées à l'organisation spatiale

- La coupe mosaïque est appliquée sur au moins 75 % de la superficie récoltée du terrain de trappe et sur la totalité de celle récoltée dans les territoires forestiers d'intérêt faunique.
- La récolte des peuplements résiduels s'effectue lorsque le secteur initialement récolté atteint une hauteur moyenne de 3 mètres; cette hauteur doit être de 7 mètres dans les territoires d'intérêt faunique.
- Les délais sont identiques à ceux du CPF 2015-2018.

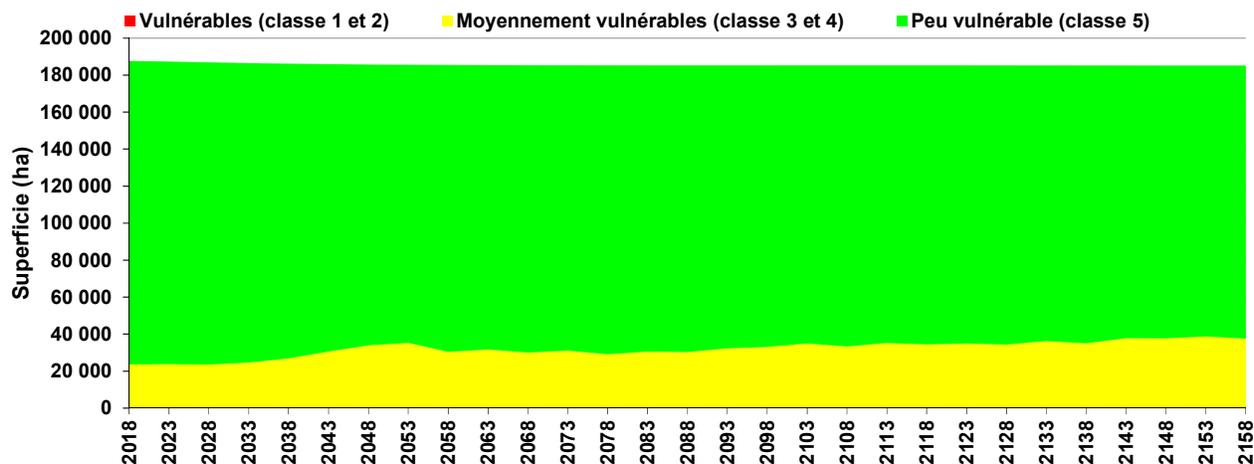
<sup>32</sup> Voir la fiche 4.5 du MDPF.

<sup>33</sup> Pour plus d'informations sur la prise en compte de cet enjeu, voir les fiches sur le maintien des conditions favorables à la pratique des activités traditionnelles des Cris (4.17) et la fiche sur la spatialisation (2.7) du MDPF.



## Annexe 12. Tordeuse des bourgeons de l'épinette<sup>34</sup>

La forêt de l'unité d'aménagement a été faiblement affectée par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) qui s'est terminée dans les années 1980. La figure A12.1 montre l'évolution de la vulnérabilité à la TBE dans le futur, sur la base de la stratégie d'aménagement appliquée. Certaines régions, plus affectées par la TBE, ont mis en place des stratégies sylvicoles permettant de minimiser la vulnérabilité de la forêt dans le temps<sup>35</sup>.



**Figure A12.1 Superficie des peuplements vulnérables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette**

Afin d'évaluer l'impact éventuel de l'épidémie, le Bureau du forestier en chef s'est basé sur les relevés aériens de 2014 réalisés par la Direction de la protection des forêts (DPF) du MFFP ainsi que sur la vulnérabilité actuelle du couvert forestier. Ces connaissances ont permis de catégoriser les unités d'aménagement selon leur degré de vulnérabilité et d'accorder une priorité d'analyse aux unités d'aménagement du domaine de la sapinière dans les régions où la TBE a causé des dommages importants lors de la dernière épidémie.

Cette unité d'aménagement présente une faible vulnérabilité à l'insecte et il n'y a aucun relevé de dommage important récent.

<sup>34</sup> Voir la fiche 4.18 du MDPF.

<sup>35</sup> Voir le tableau 7 de la section Activités d'aménagement forestier.

## Annexe 13. Paludification et éricacées<sup>36</sup>

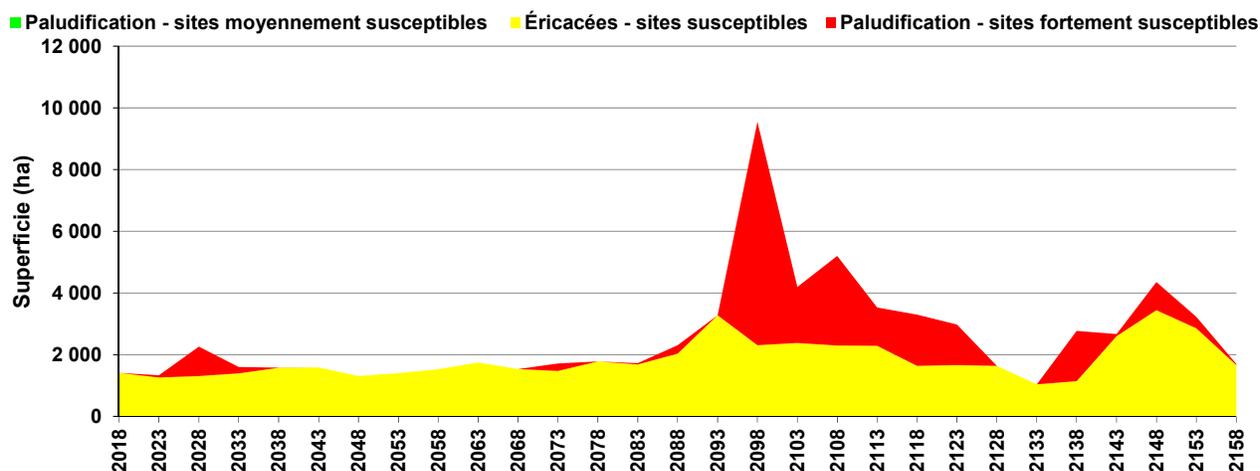
### Paludification

La paludification est le processus d'accumulation graduelle de la matière organique au sol. Elle provoque des conditions non propices à l'établissement de la régénération et occasionne une ouverture graduelle du couvert forestier d'où une perte de productivité ligneuse. Seules les strates moyennement paludifiées font l'objet d'un scénario sylvicole permettant d'atténuer l'impact de ce phénomène.

### Éricacées

En forêt boréale, il arrive que les parterres de coupe soient envahis par les éricacées suite à une coupe totale occasionnant un délai pour l'établissement de la régénération. Afin de prévenir ces délais, le scarifiage lourd et la plantation sont préconisés pour les strates les plus susceptibles et permettent d'éviter une baisse de productivité.

Cette unité d'aménagement est susceptible à la paludification et à l'envahissement par les éricacées. Au cours des 25 prochaines années, la superficie récoltée en fonction de la stratégie d'aménagement appliquée est illustrée ci-dessous.



**Figure A13.1 Superficie récoltée paludifiée et/ou susceptible à l'envahissement par les éricacées**

Il est à noter que ces enjeux ne font pas l'objet de cibles particulières dans la modélisation. En moyenne, la totalité de la superficie susceptible à l'envahissement par les éricacées et moyennement susceptible à la paludification fait l'objet d'une scarification et d'un reboisement après l'intervention.

<sup>36</sup> Voir les fiches 4.9 et 4.10 du MDPF.



## Annexe 14. Maintien de la qualité du milieu forestier<sup>37</sup>

Le maintien de la qualité du milieu aquatique nécessite la protection des bassins versants sensibles, des lisières boisées riveraines et de la qualité visuelle des paysages sensibles.

### Bassins versants sensibles

Des bassins versants pour les lacs et les rivières considérés comme sites fauniques d'intérêt ont été identifiés comme sensibles. Ces bassins versants occupent 33 630 ha, soit 11 % de l'unité d'aménagement. La qualité du milieu aquatique est maintenue en modulant dans le temps la superficie récoltée dans ces bassins. Des analyses de sensibilité effectuées dans le CPF 2015-2018 ont démontré que ces mesures n'ont pas d'impact sur les possibilités forestières à court terme.

### Lisières boisées riveraines

La réglementation en vigueur prescrit la protection ou la récolte partielle de lisières boisées afin de préserver la qualité des milieux riverains ou de maintenir le couvert forestier de certains sites sensibles. Ces lisières occupent 15 900 ha, soit 5 % de la superficie totale de l'unité d'aménagement. L'effet de ces modalités est pris en compte dans le CPF en ajustant les possibilités forestières à la baisse. Les réductions appliquées sont présentées dans le tableau A14.1. De plus, de nombreux corridors routiers et/ou bandes de protection associés à des affectations territoriales ont été comptabilisés lors de la cartographie. Ceux-ci sont incorporés dans le calcul de réduction pour les lisières boisées.

**Tableau A14.1 Pourcentage de réduction pour les lisières boisées riveraines appliqué dans le calcul des possibilités forestières par groupe d'essences**

Groupes d'essences	Réduction (%)
Résineux	-9
Feuillus tolérants	-
Feuillus intolérants	-4
<b>Total</b>	<b>-8</b>

### Qualité visuelle des paysages

Des paysages ont été identifiés comme visuellement sensibles pour l'unité d'aménagement 084-62. Ces paysages occupent 1 780 ha, soit 1 % de l'unité d'aménagement. Des analyses de sensibilité effectuées dans le CPF 2015-2018 ont démontré que ces mesures n'ont pas d'impact sur les possibilités forestières à court terme.

<sup>37</sup> Voir les fiches 4.12 et 4.15 du MDPF.



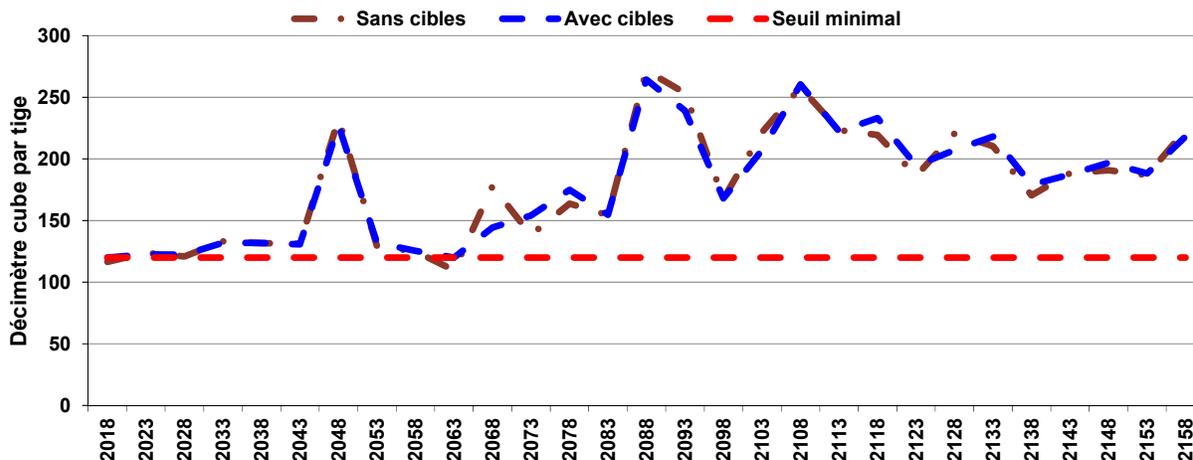
## Annexe 16. Dimension des bois SEPM récoltés<sup>38</sup>

Cette unité d'aménagement présente un enjeu au niveau de la dimension des bois récoltés pour les essences SEPM. Le Bureau du forestier en chef a intégré les cibles établies par la DGR pour ce qui est du volume moyen des tiges récoltées (dm<sup>3</sup>/tige) et de la proportion du volume récolté dans les peuplements où les tiges présentent de faibles dimensions.

Les peuplements de petites tiges sont constitués de tiges dont la dimension moyenne est inférieure à 85 dm<sup>3</sup>/ti. Les cibles retenues sont décrites dans le tableau A16.1. La figure A16.1 montre l'évolution du volume moyen des tiges et compare l'évolution de ces indicateurs dans le scénario avec cibles et dans le scénario sans cibles.

**Tableau A16.1 Cibles retenues pour la dimension des bois du groupe d'essences SEPM**

Indicateurs	Cibles
Volume moyen des tiges récoltées (dm <sup>3</sup> /tige)	Minimum de 120
% récolté dans des peuplements de petites tiges	Maximum de 16



**Figure A16.1 Évolution du volume moyen des tiges SEPM récoltées**

Les cibles retenues permettent d'augmenter en moyenne de moins de 1 % la dimension des bois récoltés et de réduire en moyenne de 14 % la proportion des bois provenant de peuplements composés de tiges de faible dimension. L'impact sur les possibilités forestières à court terme des cibles retenues pour cet enjeu est estimé très négligeable sur le volume total et est estimé nul sur le volume des essences SEPM.

<sup>38</sup> Voir la fiche 4.13 du MDPF.



La figure A16.3 montre la répartition du volume dans les strates SEPM en fonction du volume moyen des tiges évalué entre 2018 et 2053

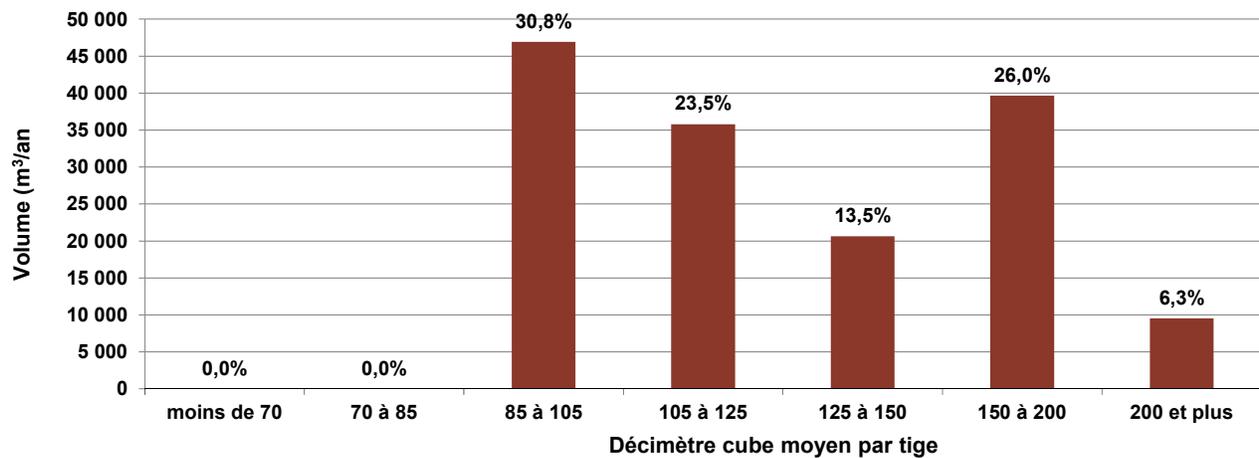


Figure A16.3 Répartition du volume annuel dans les strates SEPM en fonction du volume moyen des tiges

**Particularité reliée à la dimension des bois SEPM**

- L'indicateur présentant la proportion récoltée dans des peuplements de petites tiges n'est pas présenté puisqu'il n'y a pas de superficie récoltée dans ces peuplements.

## Annexe 18. Certification forestière

Depuis l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est impliqué dans la certification de l'aménagement durable des forêts. Le territoire de l'unité d'aménagement 084-62 est certifié selon la norme d'aménagement forestier durable du Forest Stewardship Council (norme boréale FSC).

Afin de supporter la démonstration des requérants, le Bureau du forestier en chef a intégré des éléments de certification de portée stratégique au calcul des possibilités forestières (tableau A18.1).

**Tableau A18.1 Éléments de certification intégrés au CPF**

Éléments de certification	Inclus au CPF
Grands habitats essentiels (GHE)	60 100 hectares (21 %)
Forêt à haute valeur de conservation (FHVC)	9 310 hectares (3 %)
Rétention de volume de bois lors de coupes totales	3 %

L'ensemble de ces éléments totalise 69 410 hectares, soit 24 % de l'unité d'aménagement (figure A18.1). L'impact sur les possibilités forestières à court terme de ces éléments est estimé à -9 % du volume total et à -8 % du volume des essences SEPM.

### Particularités reliées à la certification forestière

- Au niveau de cette unité d'aménagement, les modalités pour les GHE sont appliquées sur l'ensemble de l'horizon du calcul, soit 150 ans.
- Dans les FHVC, il faut maintenir au moins 40 % de forêt mature en tout temps.



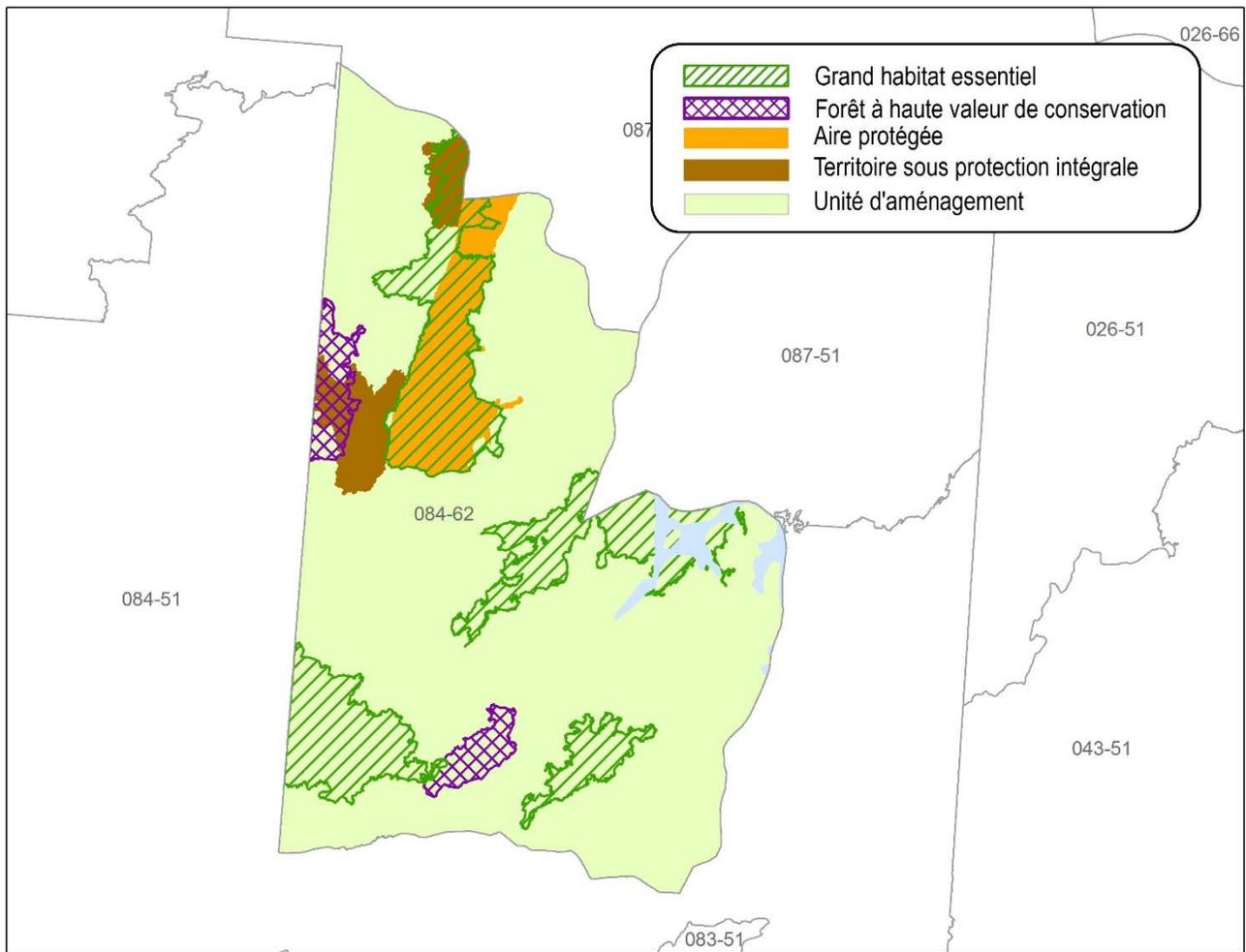


Figure A18.1 Éléments de certification forestière intégrés et localisables

## Annexe 19. Objectifs locaux et régionaux d'aménagement durable des forêts

Les objectifs d'aménagement particuliers sont identifiés par des communautés autochtones ou des acteurs régionaux par le biais des tables de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (TGIRT). Le Forestier en chef tient compte de ces objectifs dans le calcul des possibilités forestières lorsque :

- l'objectif est soumis par les instances décisionnelles régionales ou locales;
- l'objectif est retenu par la Direction générale régionale;
- l'objectif est de portée stratégique. Il doit avoir une influence sur la forêt ou sur la répartition des interventions dans le temps et dans l'espace perceptible à l'échelle de l'unité d'aménagement;
- l'objectif s'applique sur un territoire défini;
- l'objectif se traduit en une cible quantifiable sur la base d'un indicateur précis;
- la cible et l'indicateur sont compatibles avec le calcul et s'expriment sous forme de quantité de forêt ou d'interventions forestières.

Les cibles retenues permettent de prendre en compte les objectifs particuliers à une région ou à un territoire donné dans les analyses. La description des objectifs ainsi que leurs impacts sur les possibilités forestières à court terme sont présentés ci-dessous (tableau A19.1 et figure A19.1).

**Tableau A19.1 Objectifs locaux et/ou régionaux d'aménagement durable des forêts**

Objectifs	Territoire d'application	Superficie (ha)	Sources	Indicateurs	Cibles
Territoire visant à enrichir le réseau d'aires protégées	Ajout d'aires protégées candidates	11 430	Région/DG Fo		Aucune récolte
Maintenir ou augmenter les peuplements à structure interne ou complexe	Unité d'aménagement		DG Fo	Superficie réalisée en coupe progressive irrégulière	Réaliser un minimum de 5 % des interventions à l'aide de la coupe progressive irrégulière
Maintenir un couvert forestier permanent	Secteurs sensibles aux interventions forestières identifiés par les différentes communautés autochtones présentes sur le territoire	2 700	DG Fo	Proportion (%) de la superficie forestière de 7 mètres et plus	Minimum de 50 % de superficie de 7 mètres et plus
Conserver des habitats de qualité pour les espèces sensibles (martre) à la fragmentation et au manque de connectivité	Chacune des UTA		DG Fo	Proportion (%) de la superficie forestière de l'UTA occupée par des peuplements de 7 mètres et plus.	Maintenir un minimum de 50 % e la superficie de 7 mètres et plus
	Massifs forestiers		Région/DG Fo	Proportion (%) de la superficie forestière du massif occupée par des peuplements de 7 mètres et plus	Maintenir un minimum de 70 % de la superficie de 7 mètres et plus pendant les 30 prochaines années.



## Unité d'aménagement 084-62

L'impact sur les possibilités forestières à court terme pour l'agrandissement de l'aire protégée est de - 5 % du volume total et de -4 % pour les essences SEPM. Il y a un impact estimé à moins de 1% du volume total en ce qui concerne la cible de coupes partielles en vue de maintenir ou d'augmenter la présence de peuplements à structure interne et complexe au sein de l'unité d'aménagement.

### Particularité liée aux objectifs locaux et régionaux

- L'évaluation des enjeux sur le couvert permanent et les habitats de qualité est réalisée en variable de suivi étant donné que la stratégie d'aménagement adoptée fait en sorte que les cibles sont respectées sur tout l'horizon. L'imposition d'une contrainte devient ainsi superflue.

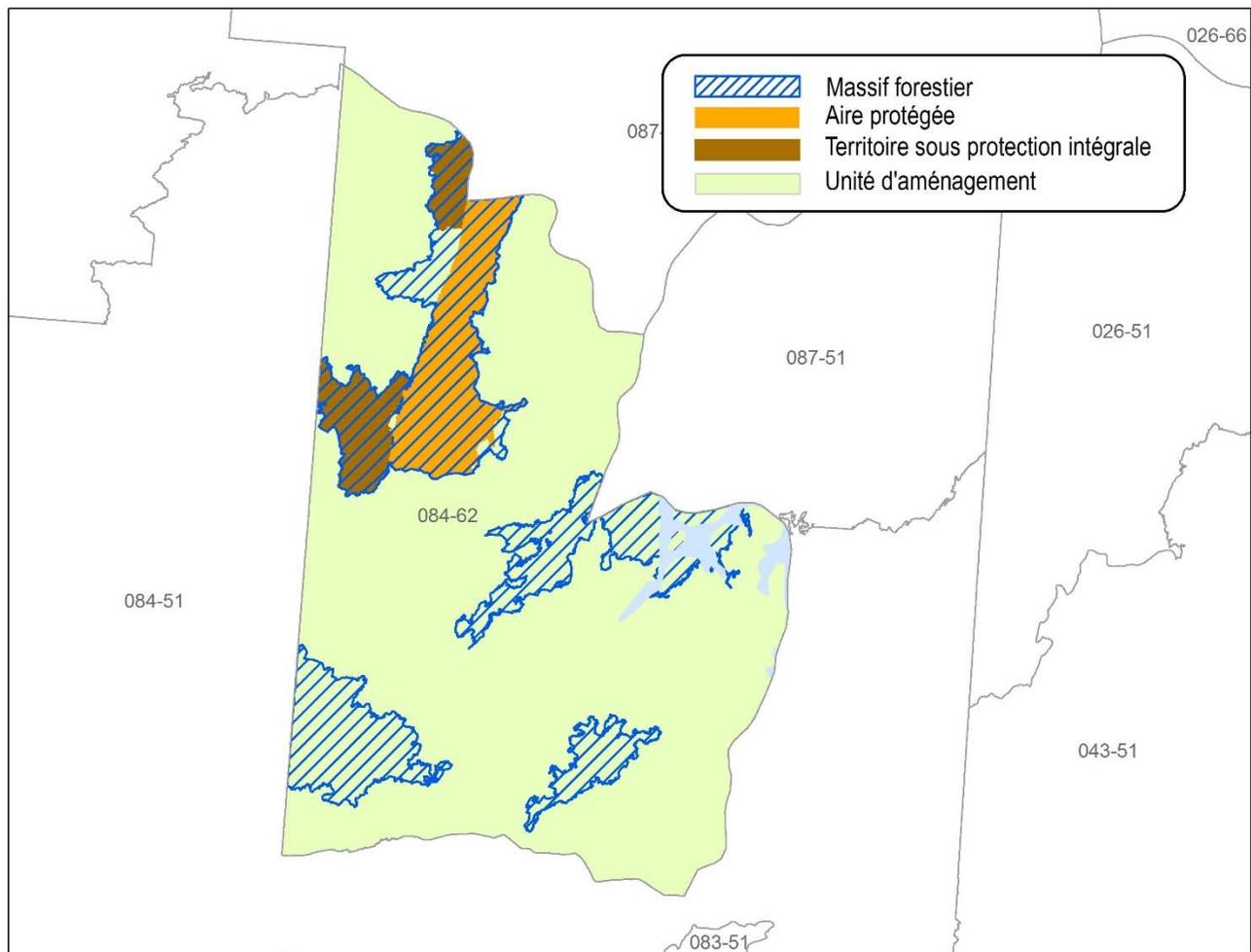


Figure A19.1 Objectifs locaux et régionaux d'aménagement durable des forêts

## Annexe 20. Synthèse des impacts de la stratégie d'aménagement et des objectifs intégrés au CPF

Les impacts sur les possibilités forestières par enjeu ne peuvent s'additionner, car des synergies se produisent lors de l'optimisation et de la spatialisation.

**Tableau A20.1 Impacts sur les possibilités forestières préliminaires et sur l'indicateur des modalités d'aménagement prises en compte dans le calcul**

Enjeux	Impact sur les possibilités forestières totales 2018-2023	Effet sur l'indicateur 2018-2023
Structure d'âge	-3 %	+21 % de vieilles forêts -4 % de forêt en régénération
Organisation spatiale (CMO) ▪ ENRQC	-21 %	Meilleure répartition spatiale des interventions
Qualité du milieu aquatique	-	Protection de 33 630 ha de bassins versants
	-8 %	Protection de 15 900 ha de lisières boisées
Qualité visuelle des paysages	-	Protection de 1 780 ha de paysages sensibles
Dimension des bois	-	+0 % du diamètre moyen des bois de SEPM récoltés
		-14 % de bois provenant de peuplements de petites tiges
Certification forestière	-9 %	+60 100 ha de grands habitats essentiels (GHE)
		+9 310 ha de forêt à haute valeur de conservation
		Rétention de 3 % dans les coupes totales
Objectifs régionaux et locaux ▪ Territoire visant à enrichir le réseau d'aires protégées	-5 %	+11 430 ha d'aire protégée candidate
▪ Peuplements à structure interne ou complexe	< 1 %-	Un minimum de 5 % de la superficie réalisée en CPI
▪ Couvert permanent	-	Un minimum de 50 % de superficie de 7 mètres et plus dans les secteurs sensibles aux interventions (2 700 ha)
▪ Habitats de qualité	-	Un minimum de 50% de superficie de 7 mètres et plus par UTA



## Annexe 21. Détermination des possibilités forestières<sup>39</sup>

Le Bureau du forestier en chef réalise ses analyses sur les mêmes bases, afin de disposer de comparables d'une unité d'aménagement à l'autre et pour être en mesure de cerner l'effet des éléments sur les possibilités forestières.

Certains enjeux ou objectifs n'ont pas été pris en compte dans les analyses réalisées afin d'évaluer les possibilités forestières pour différentes raisons. Il peut s'agir d'éléments trop récents, de sujets difficilement quantifiables, imprécis, incertains ou provisoires. Des particularités régionales peuvent aussi expliquer ce choix. Toutefois, le Forestier en chef peut les prendre en considération s'il juge qu'ils auront une incidence sur les possibilités forestières et sur la durabilité de l'aménagement forestier.

À la lumière de ces éléments, au moment de lancer la revue externe et sur la base des résultats d'analyses, le Forestier en chef a retenu des éléments à prendre en considération pour la détermination des possibilités forestières. La revue externe pourrait en identifier d'autres. Les impacts anticipés de chaque élément sur les possibilités forestières totales sont indiqués lorsqu'ils ont été évalués dans le cadre d'analyses spécifiques.

**Tableau A21.1 Éléments à prendre en considération pour la détermination des possibilités forestières**

Éléments	Impact anticipé
Aucun élément identifié par l'analyste	N/A

Les résultats des analyses et les éléments additionnels de détermination fournissent un aperçu des résultats finaux. Une fois la période de revue externe complétée, il est possible que des analyses additionnelles soient réalisées pour intégrer de nouvelles informations ou que des éléments de détermination soient modifiés. Les éléments de détermination retenus seront intégrés dans les analyses finales.

<sup>39</sup> Voir la fiche 1.2 du MDPF.





